

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 493

16 mars 2011

SOMMAIRE

Aciers Spéciaux Luxembourg S.A.	23663	Merchbanc Sicav	23649
Alcantara Engineering S.A.	23656	Mesa S.A.	23653
AnaCap Debt Opportunities No.3 S.à r.l.	23659	MGJL Management (Lux) S.à r.l.	23653
Artec Europe S.à r.l.	23664	Nebra Holding S.à r.l.	23642
ASMR S.A. Holding	23642	Nikkei Invest Corporation S.A.	23663
ASMR S.A. Holding	23642	Partinv S.A.	23654
Avolon Holding Corporation (Luxem- bourg) II S.à r.l.	23618	Pegamo Holding S.A.	23655
Benarp Real Estate Investment S.A.	23657	Polyform S.A.	23654
Business MAP	23661	Prestige Investors Holding S.A.	23655
Celsius European Holdings S.à r.l.	23662	Propinvest Holdings S.à r.l.	23654
Celsius European Holdings S.à r.l.	23660	Pulp Holding Luxembourg S.à r.l.	23656
Centrum J Luxembourg S.à r.l.	23658	Rhode Island (Holdings) S.A.	23646
Immobilière Soleil du Sud S.A.	23643	Rive Investissements S.A.	23656
Interfer Luxco	23646	Saint-Gobain Solar Systems S.A.	23658
IRM Partners S.A.	23641	SEB Optimus II	23658
Ital Property S.A.	23641	Shaftesbury Asset Management (Luxem- bourg) S.A.	23658
Jacri S.C.I.	23646	Sogefilux S.A.	23648
K.I.Z. Luxembourg S.A.	23647	Superbricolux S.A.	23659
Klee S.A.	23643	Tasiast Holdings S.A.	23655
Klöckner Pentaplast Participations S.à r.l.	23647	Tesser Finance S.à r.l.	23660
Le 42 Immo Sàrl	23649	Tiree Island S.à r.l.	23654
Leeward Ventures Partners	23649	Trebol Holdings Sàrl	23644
L'Escale S.à r.l.	23648	Trident Luxembourg Holding	23659
Limpertsberg Properties S.A.	23664	TV GFI Holding Company S.à r.l.	23647
Lux-Minerals S.A.	23650	U.G.I.B. Holding S.A.	23657
Magnus S.A. Holding	23648	Umicore Finance Luxembourg	23660
Mainan Holding S.A.H.	23651	Uniform S.A.	23661
Mainan S.A.	23651	Valcon Acquisition Holding (Luxembourg) S.à r.l.	23661
Méditerranée Properties S.A.	23643	WIHSA Holdings S.A.	23662
Mediview Real Estate Luxemburg S.A.	23650	Woodbridge International Holdings S.A.	23662
Melissa S.C.I.	23651	Ypson S.A.	23663

Avolon Holding Corporation (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 120.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 152.746.

In the year two thousand and eleven, on the sixth day of January.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Avolon Holding Corporation (Luxembourg) II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.746 (the Company). The Company was incorporated on April 16th, 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 965 dated May 7th, 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated September 24th, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2549 dated November 23rd, 2010.

There appeared:

1) Oak Hill Capital Partners III, LP, an exempted limited partnership registered in the Cayman Islands, regulated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships Cayman Islands under number WK-21633 (OHCP III), represented by Corinne Petit, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 27th, 2010;

2) Oak Hill Capital Management Partners III, LP, an exempted limited partnership registered in the Cayman Islands, regulated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships Cayman Islands under number WK21632 (OHCMP III), represented by Corinne Petit, prenamed, by virtue of a proxy given on December 27th, 2010;

3) Mr. Paul Barton, investment advisor, born in Dublin on 4 April 1960, residing at Elm Lodge, Ennis Road, Limerick City, Ireland (Paul Barton), represented by Corinne Petit, prenamed, by virtue of a proxy given on December 22nd, 2010;

4) Avolon Holding Corporation (Luxembourg) III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Avolon III and together with OHCP III; OHCMP III and Paul Barton, the Shareholders), represented by Corinne Petit, prenamed, by virtue of a proxy given on December 27th, 2010.

Which proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, were attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that:

I. the Shareholders hold all of the one hundred and twenty thousand (120,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each (the Shares), all subscribed and fully paid-up, representing the entirety of the share capital of the Company.

II. the agenda of the Meeting was as follows:

1. Full restatement of the Articles; and
2. Miscellaneous.

III. the Meeting took the following Resolution:

Sole resolution

The Meeting resolved to entirely amend and restate the Articles, which now read as follows:

Art. 1. Corporate form, Denomination. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the denomination "Avolon Holding Corporation (Luxembourg) II S.à r.l." governed by the Articles and the laws of Luxembourg.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an undetermined period of time.

Art. 4. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary decision of the sole Shareholder or, as the case may be, the general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the Board should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board.

Art. 5. Share capital – Shares.

5.1 Share Capital.

The Company's issued share capital is set at one hundred and twenty thousand United States Dollars (USD 120,000) represented by twenty thousand (20,000) Category A Shares, and one hundred thousand (100,000) Category B Shares, each of which is divided into different Classes as set forth below:

- 5.1.1 2,000 Class A1 Shares;
- 5.1.2 2,000 Class A2 Shares;
- 5.1.3 2,000 Class A3 Shares;
- 5.1.4 2,000 Class A4 Shares;
- 5.1.5 2,000 Class A5 Shares;
- 5.1.6 2,000 Class A6 Shares;
- 5.1.7 2,000 Class A7 Shares;
- 5.1.8 2,000 Class A8 Shares;
- 5.1.9 2,000 Class A9 Shares;
- 5.1.10 2,000 Class A10 Shares;
- 5.1.11 10,000 Class B1 Shares;
- 5.1.12 10,000 Class B2 Shares;
- 5.1.13 10,000 Class B3 Shares;
- 5.1.14 10,000 Class B4 Shares;
- 5.1.15 10,000 Class B5 Shares;
- 5.1.16 10,000 Class B6 Shares;
- 5.1.17 10,000 Class B7 Shares;
- 5.1.18 10,000 Class B8 Shares;
- 5.1.19 10,000 Class B9 Shares;
- 5.1.20 10,000 Class B10 Shares;

each Share with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.00) and with such rights and obligations as set out in the present Articles.

5.2 Changes to Share Capital and Share Premium The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution in the manner provided for amendments to the Articles.

Any available share premium shall be freely distributable in accordance with the provisions of these Articles.

5.3 Cancellation of Classes of Shares

5.3.1 Subject to the prior redemption in full by the Company of any outstanding Debt Securities, the share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares, including by the cancellation of one or more entire Class(es) of Shares, at any time and from time to time through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es) of Shares, provided that (i) in case of repurchases and cancellation of entire Classes such repurchases

and cancellations of Shares shall be made in the reverse numerical order within each Category (in each Category, starting with the Class with the numerical reference of 10); and (ii) when the last Class of a Category of Shares (in reverse numerical order) is redeemed, the last Class of the other Category of Shares (in reverse numerical order) shall be redeemed and cancelled as well, except that this clause (ii) shall not apply to redemptions of Forfeited Category A Shares pursuant to Article 5.5.

5.3.2 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and cancellation of Shares (in the order provided under Article 5.3.1), such repurchase and cancellation gives the right to the holders of such Shares to the following:

(i) each Class A1 Share, Class A2 Share, Class A3 Share, Class A4 Share, Class A5 Share, Class A6 Share, Class A7 Share, Class A8 Share, Class A9 Share, and/or Class A10 Share (as applicable) repurchased and cancelled in accordance with this Article shall entitle its holder to the relevant Class A Share Cancellation Value; and

(ii) each Class B1 Share, Class B2 Share, Class B3 Share, Class B4 Share, Class B5 Share, Class B6 Share, Class B7 Share, Class B8 Share, Class B9 Share, and/or Class B10 Share (as applicable) repurchased and cancelled in accordance with this Article shall entitle its holder to the relevant Class B Share Cancellation Value.

5.3.3 The Category A Cancellation Amount and the Category B Cancellation Amount will be determined by the Board in accordance with the Articles and in particular this Article 5 and Article 6, having due regard to the assets, liquidities and liabilities of the Company and approved by the general meeting or as the case may be the sole Shareholder, provided however that the total aggregate Cancellation Amount for all Classes repurchased and cancelled at a Cancellation Date shall never exceed the Available Amount at that time.

5.3.4 Any Cancellation Amount to be paid by the Company for the repurchase and cancellation of Shares shall be due and payable upon the date the repurchase and cancellation is effected (the Cancellation Date).

5.4 Transfer of Shares

5.4.1 Subject to any other provisions of these Articles, Shares are freely transferable among Shareholders and except as otherwise provided by law, the transfer of Shares to non-shareholders is subject to the consent of Shareholders representing at least seventy five percent (75%) of the Company's capital.

5.4.2 Any transfer of Shares of one Class (including any transfer pursuant to the Forfeiture Deed or under Article 5.5) may only be made together with the concomitant transfer of an equal proportion of Shares of each and every one of the other Classes of the same Category.

5.4.3 The Category A Shares shall be subject to a forfeiture regime under the Forfeiture Deed.

5.5 Purchase of Forfeited Category A Securities

5.5.1 The Company may purchase and/or redeem its own Category A Shares which are forfeited in accordance with the Forfeiture Deed (the Forfeited Category A Shares) either (a) following the transfer of such Category A Shares pursuant to the Forfeiture Deed or (b) in lieu of the transfer of such Category A Shares to the holders of Category B Shares pursuant to the Forfeiture Deed. Except in case of a reduction of share capital decided by the general meeting of Shareholders in the manner provided for the amendment of these Articles, the price to be paid in respect of the Forfeited Category A Shares under this Article 5.5 will not exceed the Available Amount at the time of the purchase/redemption.

5.5.2 Any Forfeited Category A Shares not immediately cancelled as a result of the above purchase/redemption may be held among the assets of the Company as treasury shares, provided there is created among the liabilities of the Company a reserve in the same amount as the Forfeited Category A Shares. The voting rights in respect of the Forfeited Category A Shares will be suspended as long as such Shares are held by the Company among its assets.

Art. 6. Share category entitlements.

6.1 Entitlements to Distributions

Subject to Article 6.4, each Distribution (the Current Distribution) shall be distributed to the holders of Debt Securities, Category A Shares and Category B Shares in accordance with the following provisions:

6.1.1 first, to holders of Debt Securities, an amount up to and including the amount of Distributions (being all previous Distributions and the relevant portion of the Current Distribution paid in accordance with this Article 6.1.1) that results in the redemption in full by the Company of any outstanding Debt Securities;

6.1.2 second, after the redemption of outstanding Debt Securities in accordance with Article 6.1.1, to the holders of Category A Shares and Category B Shares, an amount up to and including the amount of Distributions (being all previous Distributions and the relevant portion of the Current Distribution paid in accordance with this Article 6.1.2) that results in the payment in full of the Aggregate Category A Subscription Price and the Aggregate Category B Subscription Price, which shall be allocated in the following proportions:

(i) to the holders of Category A Shares, a percentage equal to: $100 \times (\text{Aggregate Category A Subscription Price} / (\text{Aggregate Category A Subscription Price} + \text{Aggregate Category B Subscription Price}))$; and

(ii) to the holders of Category B Shares, a percentage equal to: $100 \times (\text{Aggregate Category B Subscription Price} / (\text{Aggregate Category A Subscription Price} + \text{Aggregate Category B Subscription Price}))$; and

6.1.3 third, after the redemption of outstanding Debt Securities and payment of the Aggregate Category A Subscription Price and the Aggregate Category B Subscription Price in accordance with Articles 6.1.1 and 6.1.2, to the holders of

Category B Shares and any Debt Securities, an amount up to and including the amount of Distributions (being all previous Distributions and the relevant portion of the Current Distribution paid in accordance with this Article 6.1.3) that results in the repayment in full of all Qualifying Shareholder Expenses;

6.1.4 then, if any portion of the Current Distribution remains to be paid after the above payments (the Surplus), the Surplus shall be allocated amongst the holders of Shares in the following proportions, subject to Article 6.2:

(i) to the holders of Category A Shares, for each such Category A Share then outstanding, a percentage of the Surplus equal to: $(100 \times (\text{Base Percentage} + \text{Exit Percentage}) \times \text{Dilution Factor}) \times (1 / 20,000)$; and

(ii) to the holders of Category B Shares, all of the remaining Surplus (the Surplus Allocated to the Funds), which shall be paid in accordance with the Formula Applicable to the Surplus Allocated to the Funds, as set out in Article 6.3;

where:

Aggregate Category A Subscription Price means the aggregate gross subscription price paid in respect of the issue of all Category A Shares (including any premium) expressed in USD less any amount previously repaid thereon by the Company (including pursuant to the Forfeiture Deed);

Aggregate Category B Subscription Price means the aggregate gross subscription price paid in respect of the issue of all Category B Shares (including any premium) expressed in USD less any amount previously repaid thereon by the Company;

Aggregate Class B Debt Securities Price means the aggregate gross purchase price for all Class B Debt Securities previously issued by the Company;

Base Percentage is equal to 0.0071;

Category B Inflows means aggregate gross subscription price paid by the Company in respect of the issue of all Category B Shares of Topco (including any premium) to the Company, expressed in USD (not reduced by any amounts previously paid in redemption by Topco of such Category B Shares);

Category B Outflows means amounts received, or to be received, by the Company in respect of its investment in Category B Shares of Topco (but excluding the PB Adjustment Amount as described under Article 6.2), being the aggregate of (i) such amounts that are, or will be, distributed as a Current Distribution in accordance with this Article 6.1; and (ii) all such amounts previously received by the Company in respect of its investment in Category B Shares of Topco;

Cumulative Money Multiple means the Category B Outflows expressed as a multiple of the Category B Inflows, it being understood that the calculation is made taking into account the proposed next Current Distribution after the application of the provisions of Article 6.1.1 through Article 6.1.4;

Dilution Ceiling means one hundred thirty-six million six hundred and sixty-six thousand six hundred and sixty-seven United States Dollars (USD 136,666,667);

Dilution Factor is the lesser of (a) Dilution Ceiling/(Aggregate Category B Subscription Price plus Aggregate Class B Debt Securities Price) or (b) 1;

Exit Percentage is equal to:

- 0.0429 if the Cumulative Money Multiple equals or exceeds 2.7x;
- 0.0393 if the Cumulative Money Multiple equals or exceeds 2.6x but is less than 2.7x;
- 0.0357 if the Cumulative Money Multiple equals or exceeds 2.5x but is less than 2.6x;
- 0.0321 if the Cumulative Money Multiple equals or exceeds 2.4x but is less than 2.5x;
- 0.0286 if the Cumulative Money Multiple equals or exceeds 2.3x but is less than 2.4x;
- 0.0250 if the Cumulative Money Multiple equals or exceeds 2.2x but is less than 2.3x;
- 0.0214 if the Cumulative Money Multiple equals or exceeds 2.1x but is less than 2.2x;
- 0.0179 if the Cumulative Money Multiple equals or exceeds 2.0x but is less than 2.1x;
- 0.0143 if the Cumulative Money Multiple equals or exceeds 1.5x but is less than 2.0x; or
- 0 if the Cumulative Money Multiple is less than 1.5x;

Qualifying Shareholder Expenses means the amount in USD of any expenses incurred by the holders of Category B Shares or Debt Securities in connection with (i) any subscription for or transfer of Category B Shares and Debt Securities, (ii) any Distributions or sale of Category B Shares and Debt Securities resulting in the receipt of Sale Proceeds or otherwise, and (iii) other Company-related matters, including formation, management, maintenance, domiciliation, dissolution and legal expenses (without duplication of expenses incurred by the Company), provided that in each case such expenses have been approved by the Company as Qualifying Shareholder Expenses.

6.2 Standby Facility Losses

6.2.1 PB Adjustment

(i) In relation to any Distribution other than a Distribution proposed to be made in relation to the proceeds of a proposed transaction or series of related transactions that would result in an Exit or Liquidation (the Final Distribution), the amount of the Surplus that is tentatively distributable to the holder(s) of Category A Shares under Article 6.1.4(i) shall be retained by the Company until the aggregate amount so retained (the Escrowed Amount) reaches one million

seven hundred thousand United States Dollars (USD 1,700,000), and thereafter any excess shall be distributed to the holder(s) of Category A Shares.

(ii) Upon the occurrence of a Final Distribution:

(A) the amount of the Surplus that is tentatively distributable to the holder(s) of Category A Shares under Article 6.1.4 (i) shall be reduced by an amount equal to the excess of (x) the PB Adjustment Amount (if any) calculated on the basis of any actual Back-to-Back Facility Loss and/or Standby Facility Surplus Loss over (y) any amounts previously retained by the Company under Article 6.2.1(i) in connection with prior Distributions;

(B) any Escrowed Amount in excess of the PB Adjustment Amount shall no longer be retained by the Company and shall be distributed to the holder(s) of Category A Shares in accordance with Article 6.1.4(i); and

(C) the PB Adjustment Amount shall not form part of the Surplus Allocated to the Funds and shall be allocated to OHCP III and OHCMP III in accordance with the following formula:

- 96,8202% of the PB Adjustment Amount shall be paid to OHCP III; and
- 3,1798% of the PB Adjustment Amount shall be paid to OHCMP III.

where:

PB Adjustment Amount means the lesser of (a) the amount of the Surplus that is tentatively distributable to the holder (s) of Category A Shares under Article 6.1.4(i) upon the Final Distribution plus the Escrowed Amount (if any) and (b) the sum of (I) 50% of any Back-to-Back Facility Loss and (II) 50% of any Standby Facility Surplus Loss minus the difference between (x) the aggregate amount of the Surplus that would have been distributable to the holder(s) of the Category A Shares under Article 6.1.4(i) if there were no Standby Facility Surplus Loss and (y) the aggregate amount of the Surplus that is distributable to the holder(s) of Category A Shares under Article 6.1.4(i) taking into account the Standby Facility Surplus Loss (in each case calculated without giving effect to the PB Adjustment Amount under this Article 6.2);

Back-to-Back Facility Loss means an amount equal to the aggregate outstanding amount of the Loan (as defined in the Back-to-Back Funding Facility Agreement) allocable to the Company (as Oak Hill Lender 2 under the Back-to-Back Funding Facility Agreement) which has not been repaid by Finco III after the exercise of remedies under Clauses 6.1 and/or 8.1 of the Standby Facility Deed of Support (it being understood that, of the total amount of loans owed by Finco III to Luxco 1 and the Company, 60% of such amount will be owed to Luxco 1 and 40% of such amount will be owed to the Company, and any unrepaid amounts shall be allocated to Luxco 1 and the Company in accordance with such percentages).

Standby Facility Surplus Loss means an amount equal to the reduction (if any) in the proceeds the Company receives in respect of its equity investment in Topco by reason of the application of Section 8.1 of the Standby Facility Deed of Support (it being understood that, of the total amount of such reduction in proceeds allocable to Luxco 1 and the Company, 60% of such amount is to be applied to reduce proceeds payable to Luxco 1 and 40% of such amount is to be applied to reduce proceeds payable to the Company).

6.2.2 OH Funds Adjustment

Upon the occurrence of a Final Distribution, if there is a Standby Facility Surplus Loss:

(i) the amount of the Surplus that is tentatively distributable under Article 6.1.4(ii) to OHCP III as holder of Category B Shares shall be increased by the OH Funds Adjustment Amount; and

(ii) the amount of the Surplus that is tentatively distributable under Article 6.1.4(ii) to OHCMP III as holder of Category B Shares shall be decreased by the OH Funds Adjustment Amount;

where:

OH Funds Adjustment Amount means 14.64% of the Total Topco Surplus Loss multiplied by 3,1798% (except that, if the Total Topco Surplus Loss is allocated by Topco in any proportion other than 60% to Luxco 1 and 40% to the Company, this formula shall be adjusted so that OHCP III and OHCMP III receive an appropriate proportionate amount of the Surplus, any such adjustment to be agreed in good faith by Luxco 1 and the Company); and

Total Topco Surplus Loss means aggregate amount of the reductions (if any) in the proceeds Luxco 1, the Company and any of their respective Affiliates receive in respect of their equity investments in Topco by reason of the application of Section 8.1 of the Standby Facility Deed of Support.

6.2.3 Luxco 3 Adjustment

Upon the occurrence of a Final Distribution, if there is a Standby Facility Surplus Loss:

(i) the amount of the Surplus that is tentatively distributable under Article 6.1.4(ii) to Luxco 3 as holder of Category B Shares shall be increased by the Luxco 3 Adjustment Amount; and

(ii) the amount of the Surplus that is tentatively distributable under Article 6.1.4(ii) to OHCP III and OHCMP III as holders of Category B Shares shall be decreased as follows:

- the Surplus tentatively distributable to OHCP III shall be reduced by an amount equal to 96,8202% of the Luxco 3 Adjustment Amount; and

- the Surplus tentatively distributable to OHCMP III shall be reduced by an amount equal to 3,1798% of the Luxco 3 Adjustment Amount;

where:

Luxco 3 Adjustment Amount means the sum of (x) the Standby Facility Surplus Loss (if any) plus (y) the Back to Back Facility Loss (if any), multiplied by the Luxco 3 Surplus Percentage; and

Luxco 3 Surplus Percentage means 24,4000% minus (24,4000% times PB Percentage).

6.3 Surplus Allocated to the Funds

Subject to Article 6.2, any Surplus Allocated to the Funds in connection with a Current Distribution shall be allocated to the Funds in respect of their Category B Shares in accordance with the following formula (the Formula Applicable to the Surplus Allocated to the Funds):

(i) each Category B Share held by OHCP III will entitle OHCP III to: Surplus (OHCP III) / number of Category B Shares held by OHCP III;

(ii) each Category B Share held by OHCMP III would entitle OHCMP III to: Surplus (OHCMP III) / number of Category B shares held by OHCMP III; and

(iii) each Category B Share held by Luxco 3 will entitle Luxco 3 to: Surplus (Luxco 3) / number of Category B Shares held by Luxco 3;

Where:

Surplus (OHCP III) means (69,5902% minus (73,1961% times PB Percentage)) of the Surplus;

Surplus (OHCMP III) means (6,0098% minus (2,4039% times PB Percentage)) of the Surplus;

Surplus (Luxco 3) means (24,4000% minus (24,4000% times PB Percentage)) of the Surplus; and

PB Percentage means, in each Current Distribution, a fraction (expressed as a percentage) of which (i) the numerator is the portion of the Surplus allocated in such Current Distribution to the holder(s) of the Category A Shares in accordance with Article 6.1.4(i) (without giving effect to the PB Adjustment Amount under Article 6.2) and (ii) the denominator is the total Surplus allocated in such Current Distribution to all Shareholders.

6.4 If the completion of a proposed transaction or series of related transactions would result in an Exit, the calculation of the Final Distribution shall be adjusted as follows:

(i) all Distributions and Sale Proceeds made prior to the Exit (Prior Distributions) taken together with the Final Distribution shall be deemed, for the purposes of calculating the Current Distribution, to have been paid together in one cumulative Distribution, which shall be allocated amongst the holders of Category A Shares and Category B Shares pursuant to Article 6.1 (the Target Exit Distribution); and

(ii) the allocation of the Current Distribution in Article 6.1 shall be adjusted so that each holder of Shares receives, when taken together with what they have received from Prior Distributions, their relevant proportion of the Target Exit Distribution, provided that such adjustment shall not return a payment of less than USD 0 to the holders of either Category A Shares or Category B Shares.

6.5 In relation to any Distributions or other calculations made pursuant to Article 6.1 which:

(i) are not denominated in USD, the Board shall determine in good faith an equivalent USD denominated amount;

(ii) result in a fractional allocation of currency, shares or other securities which is not permissible by law or reasonable commercial practice, the Board shall determine in good faith an appropriate allocation of such amounts; and

(iii) requires a valuation of non-cash securities, the Board shall determine in good faith such valuation (which, in the case of an initial public offering of any subsidiary of the Company, shall be the initial offered price of the issuer on the date of such initial public offering).

Art. 7. Management.

7.1 Appointment and removal of Managers.

7.1.1 The Company is managed by a board of managers (the Board or the Board of Managers) composed of at least one (1) class A manager (hereafter the Class A Manager) and one (1) class B manager (hereafter the Class B Manager) (collectively, the Managers and individually, a Manager) appointed by a resolution of the Shareholders, which sets the term of their office. The Managers need not be shareholders.

7.1.2. The Managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the Shareholders.

7.2. Powers of the Board of Managers

(i) All powers not expressly reserved to the Shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

7.3 Procedure

(i) The Board meets upon the request of any Manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all Managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a Manager, either before or after a meeting.

Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A Manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one Class A Manager and one Class B Manager. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the Managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the Managers present or represented.

(vi) Any Manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the Managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

7.4 Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

7.5 Liability of Managers

The Managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

Art. 8. Shareholder resolutions.

8.1 Powers

The general meeting or, as the case may be, the sole Shareholder has the widest powers to authorise, adopt or ratify any action relating to the Company.

8.2 Procedures

8.2.1 Each Shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of Shareholders through a special proxy.

8.2.2 Decisions by Shareholders are passed in such form as prescribed by the Company Law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

8.2.3 Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to all Shareholders to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice. In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Shareholders at their addresses inscribed in the register of Shareholders held by the Company at least eight days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

8.2.4 A general meeting shall be convened (or written resolution submitted) by or on behalf of the Board if and when the Board deems fit (provided that in case of a sole Shareholder, such shareholder may pass resolutions at any time).

8.2.5 A general meeting of Shareholders shall be validly constituted if at least 50.1% of the issued share capital is represented.

8.2.6 Except as otherwise provided for by law, resolutions by the general meeting of Shareholders (or written resolutions) shall be passed in accordance with the majorities set forth below:

(i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by Shareholders representing more than half of the corporate capital;

(ii) decisions concerning the amendment of the Articles shall be validly adopted if approved by (x) a majority of the Shareholders (y) representing least seventy five percent (75%) of the issued share capital of the Company.

Art. 9. Financial year - Annual accounts.

9.1 Financial year

The Company's financial year shall start on 1st January of each year and shall end on 31st December of the same year, with the exception of the first year, which shall start on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2010.

9.2 Annual accounts Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Board.

The financial statements are at the disposal of the Shareholders at the registered office of the Company in accordance with the provisions of law.

Art. 10. Allocation of results.

10.1 Each year, from the net annual profit determined in accordance with the applicable legal provisions and accounting principles, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. That deduction will cease to be mandatory when (and for as long as) the amount of the legal reserve reaches one tenth of the Company's share capital.

10.2 The balance may be distributed to the Shareholders upon decision of a general meeting or, as the case may be, the sole Shareholder.

10.3 The general meeting or, as the case may be, the sole Shareholder may further decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Board, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed net profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

10.4 Any distributions made pursuant to the above may only be made in accordance with the provisions of Article 6.

10.5 The available share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of the general meeting or, as the case may be, the sole Shareholder in accordance with the provisions of Article 6. The general meeting of shareholders or, as the case may be, the sole Shareholder may also decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

10.6 Interim dividends may be distributed at any time subject to and in accordance with Article 6 and subject to the following conditions:

- (i) the Board draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved (if any) increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company; and
- (v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

Art. 11. Dissolution – Liquidation.

11.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder.

11.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting or, as the case may be, the sole Shareholder in accordance with the relevant provisions of law.

11.3 At the time of dissolution of the Company, the Liquidation will be carried out by one or several liquidators, appointed by the general meeting or, as the case may be, the sole Shareholder who shall determine their powers and remuneration.

11.4 In case of a Liquidation, any Liquidation Surplus available for distribution to the Shareholders after payment of all debts and liabilities of the Company shall be allocated in accordance with the provisions of Article 6.

Art. 12. Definitions.

12.1 In these Articles, the following words and terms shall have the following meanings if and when written with capital letters:

Affiliate means:

- (a) with respect to any person, any other person who controls, is controlled by or is under common control with such first person, where control means the ability, through the ownership of voting securities, by contract or otherwise, to control the management and policies of another person;
- (b) without limiting the foregoing, with respect to any investment fund (whether structured as a limited partnership, unit trust or other vehicle), any other fund that is managed or advised by the manager or advisor of the first fund or an Affiliate of such manager or advisor (within the meaning of paragraph (a) above); and
- (c) without limiting the foregoing, with respect to a nominee, the beneficial owner in respect of which the nominee is holding shares or another nominee of the same beneficial holder;

Articles means these articles of association as amended from time to time;

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) the amount of any share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) of Shares to be cancelled, but reduced by (i) any losses

(included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without, for the avoidance of doubt, double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits (including carried forward profits);

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves;

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) of Shares to be cancelled;

L = losses (including carried forward losses); and

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or the Articles;

Back-To-Back Funding Facility Agreement means the Back-To-Back Funding Facility Agreement dated 19 May 2010 between Finco III, Luxco 1 and the Company, as amended and novated on 6 October 2010 and as amended from time to time;

Board means the board of managers of the Company (conseil de gérance);

Cancellation Amount means the Category A Cancellation Amount and/or the Category B Cancellation Amount as the context requires;

Cancellation Date has the meaning given to it in Article 5.3.4;

Category means Category A and Category B (as the context implies);

Category A means category A of Shares divided into Class A1 Shares, Class A2 Shares, Class A3 Shares, Class A4 Shares, Class A5 Shares; Class A6 Shares; Class A7 Shares; Class A8 Shares; Class A9 Shares and Class A10 Shares;

Category A Cancellation Amount means upon a Cancellation Date, an amount in USD corresponding to the amount of the Distributions attributable to the Class of Shares of Category A being repurchased and cancelled in accordance with the Articles, as if all Distributions available for the Category A Shares were attributable to that Class of Shares of Category A being repurchased and cancelled;

Category B means category B of Shares divided into Class B1 Shares, Class B2 Shares, Class B3 Shares, Class B4 Shares; Class B5 Shares; Class B6 Shares; Class B7 Shares; Class B8 Shares; Class B9 Shares; and Class B10 Shares;

Category B Cancellation Amount means upon a Cancellation Date, an amount in USD corresponding to the amount of the Distributions attributable to the Shares of Category B being repurchased and cancelled in accordance with the Articles, as if all Distributions available for the Category B Shares were attributable to that Class of Shares of Category B being repurchased and cancelled;

Chairman means the chairman of the Board;

Class A Share Cancellation Value means a proportion of the Category A Cancellation Amount pro rata to the total number of Shares of Category A that are being repurchased and cancelled on the Cancellation Date, expressed as a value per Share in USD rounded to the nearest USD1;

Class A1 Shares means the shares of class A1 and Class A1 Share means any of them;

Class A2 Shares means the shares of class A2 and Class A2 Share means any of them;

Class A3 Shares means the shares of class A3 and Class A3 Share means any of them;

Class A4 Shares means the shares of class A4 and Class A4 Share means any of them;

Class A5 Shares means the shares of class A5 and Class A5 Share means any of them;

Class A6 Shares means the shares of class A6 and Class A6 Share means any of them;

Class A7 Shares means the shares of class A7 and Class A7 Share means any of them;

Class A8 Shares means the shares of class A8 and Class A8 Share means any of them;

Class A9 Shares means the shares of class A9 and Class A9 Share means any of them; and

Class A10 Shares means the shares of class A10 and Class A10 Share means any of them;

Class B Debt Securities means any interest free preferred equity certificates held by the Funds and that have been issued by the Company for the purposes of funding investments by the Company in Topco (which for the avoidance of doubt shall not include Company Expenses Debt Securities and Standby Facility Debt Securities) and that remain outstanding at the relevant date;

Class B Share Cancellation Value means a proportion of the Category B Cancellation Amount pro rata (on a per Share basis) to the total number of Shares of Category B that are being repurchased and cancelled on the Cancellation Date, expressed as a value per Share in USD rounded to the nearest USD 1;

Class B1 Shares means the shares of class B1 and Class B1 Share means any of them;

Class B2 Shares means the shares of class B2 and Class B2 Share means any of them;

Class B3 Shares means the shares of class B3 and Class B3 Share means any of them;

Class B4 Shares means the shares of class B4 and Class B4 Share means any of them;

Class B5 Shares means the shares of class B5 and Class B5 Share means any of them;

Class B6 Shares means the shares of class B6 and Class B6 Share means any of them;

Class B7 Shares means the shares of class B7 and Class B7 Share means any of them;

Class B8 Shares means the shares of class B8 and Class B8 Share means any of them;

Class B9 Shares means the shares of class B9 and Class B9 Share means any of them;

Class B10 Shares means the shares of class B10 and Class B10 Share means any of them;

Classes means the classes of Shares in issue at a given moment and Class means any of them;

Company means "Avolon Holding Corporation (Luxembourg) II SARL";

Company Law means the Luxembourg Law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended from time to time.

Company Expenses Debt Securities means any preferred equity certificates held by the Funds that have been issued by the Company for the purposes of funding the Company's operating expenses (which for the avoidance of doubt shall not include any Class B Debt Securities and Standby Facility Debt Securities) and that remain outstanding at the relevant date;

Controlling Interest in relation to a person means:

(a) the ownership or control (directly or indirectly) of shares in that person carrying more than fifty per cent. (50%) of the votes exercisable at general meetings of that person on all, or substantially all, matters; or

(b) the right to appoint or remove Managers of that person having a majority of the voting rights exercisable at meetings of the board of Managers of that person on all, or substantially all, matters;

Current Distribution has the meaning given to it in Article 6.1;

Debt Securities means Class B Debt Securities, Company Expenses Debt Securities and Standby Facility Debt Securities;

Distribution means any redemption of outstanding Debt Securities and any declaration of dividends or other distribution, share capital or premium reduction, repurchase and cancellation of one or more Classes for valuable consideration greater than USD1.00 or distribution of a Liquidation Surplus;

Excluded Sale Proceeds means the proceeds resulting from a sale and/or transfer of Shares and/or Debt Securities (i) in which not all Shareholders transfer all or part of their Shares to the transferee(s), (ii) which are expressly permitted pursuant to clauses 10 or clause 33.2 of the Investment and Shareholders' Deed relating to Topco dated 20 May 2010, as amended from time to time, or (iii) which are otherwise expressly permitted pursuant to any shareholder or like arrangement to which the Shareholder(s) are party (if any);

Exit means a Sale or, subject to the change of the legal form of the Company into a form allowing the securities of the Company to be publicly traded, an IPO;

Finco III means Avolon Aerospace Finance (Luxembourg) III S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, [in the process of being] registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155.692, whose registered office is at 20, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg, and its successors and assigns;

Forfeited Category A Shares means the Forfeited Category A Shares which are forfeited under the Forfeiture Deed;

Forfeiture Deed means the forfeiture deed dated 24 September 2010 in respect of the Category A Shares entered into between the Company, OHCP III, OHCMP III and Mr Paul Barton, as amended from time to time;

Funds means collectively OHCP III, OHCMP III and Luxco 3;

Group means (i) the Company and its subsidiaries from time to time; and (ii) the ultimate 100 per cent. holding company (if any) of the Company from time to time; and (iii) every other person which from time to time is a subsidiary of the same ultimate 100 per cent. Holding company (if any);

Group Member means a member of the Group;

Holdco means Avolon Aerospace Limited, an exempted company incorporated under the laws of the Cayman Islands (registered number 233212), whose registered office is at PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands;

Interim Account Date means the date no earlier than five (5) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class(es) of Shares;

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

IPO means together the admission to listing of all or any part of the share capital of the Company or Topco or Holdco, or all or any part of the share capital of a holding company of the Company or Topco or Holdco inserted for the purpose of such an admission, on the New York Stock Exchange, NASDAQ, the Hong Kong Stock Exchange, the London Stock Exchange, or the Alternative Investment Market of the London Stock Exchange;

Law means the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915, as amended;

Liquidation means the dissolution and liquidation of the Company;

Liquidation Surplus means the amount to be distributed as liquidation surplus by the Company to the Shareholders once all debts (including for the avoidance of any doubt any Debt Securities), liabilities, charges and liquidation expenses have been met, set aside or duly provisioned for;

Luxco 1 means Avolon Holding Corporation (Luxembourg) I S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152.647, whose registered office is at 12 Rue Guillaume Schneider, L-2522, Luxembourg;

Luxco 3 means Avolon Holding Corporation (Luxembourg) III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, whose registered office is at 12 Rue Guillaume Schneider, L-2522, Luxembourg;

Managers means the members of the Board (gérants), irrespectively of the category they belong to and Manager means any of them (gérant);

OHCP III means Oak Hill Capital Partners III, L.P., an exempted limited partnership registered in the Cayman Islands, regulated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships Cayman Islands under number WK21633;

OHCMP III means Oak Hill Capital Management Partners III, L.P., an exempted limited partnership registered in the Cayman Islands, regulated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships Cayman Islands under number WK21632;

Payment Date means the date on which an Distribution is paid (or to be paid) to the Shareholders;

Person or undertaking means any individual, firm, company, corporation, partnership, limited partnership, trust, incorporated or unincorporated association, joint venture, joint stock company, limited liability company, governmental authority (including a government or political subdivision or agency thereof) or other legal entity of any kind in any jurisdiction, and shall include any successor (by merger or otherwise) or assignee of such entity;

Sale means the completion of the acquisition (whether through a single transaction or a series of related transactions) by a person or his Affiliates or persons acting in concert with each other of Shareholder Instruments as a result of which such person acquires a Controlling Interest in the Company (where such persons did not previously have a Controlling Interest in the Company) or a disposal of all or substantially all of the assets of the Group;

Sale Proceeds means the amount received by a holder of Shares or Debt Securities of proceeds from the sale and/or transfer of Shares or Debt Securities (excluding any Excluded Sale Proceeds) expressed to be in USD;

Share Cancellation Value means the Class A Share Cancellation Value and the Class B Share Cancellation Value;

Shareholder or holder of Shares means a holder of Shares of the Company as inscribed in the Shareholder Register;

Shareholder Instruments means (i) Shares, and any rights of subscription for or conversion into Shares; and (ii) loan stock or any other instrument evidencing indebtedness issued by the Company, but excludes any debt instrument and warrants issued to third party providers of debt financing;

Shareholders' Register means the register of shareholders maintained at the registered office of the Company in accordance with Article 185 of the Company Law;

Shares means all the shares (parts sociales) issued by the Company and Share means any of them;

Standby Facility Debt Securities means any preferred equity certificates held by OHCP III and/or OHCMP III that have been issued by the Company in connection with the Company funding its lending obligations to Finco III under the Back-To-Back Funding Facility Agreement pursuant to a "Utilisation Request" delivered by Finco III to the Company in accordance with such agreement (which for the avoidance of doubt shall not include any Class B Debt Securities and Company Expenses Debt Securities) and that remain outstanding as of the relevant date;

Standby Facility Deed of Support means the Deed of Support Relating to Standby Facility Agreement dated 19 May 2010 between Topco, Finco III, Avolon Nominees Limited, Idamante S.à r.l., AAIL Holdings S.à r.l., Luxco 1, the Company, Dohmnl Slattery and Agraffe Investments XIII, LP., as amended and novated on 6 October 2010, and as amended from time to time;

Surplus has the meaning given in Article 6; and

Topco means Avolon Investments S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.147, whose registered office is at 2, Rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg.

12.2 Any reference in these Articles to \$, US\$ or USD is a reference to the lawful currency of the United States of America.

12.3 The word "including" shall not be exclusive and shall be deemed to be followed by the words "without limitation".

Art. 13. Sole shareholder. As long as one Shareholder holds all the Shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the Company Law; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 14. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the Shareholder(s) refer to the relevant legislation."

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, and charges in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed were estimated to be approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

This deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

Having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder, together with the notary, signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le six janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Avolon Holding Corporation (Luxembourg) II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.746 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte du notaire instrumentant, reçu en date du 16 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 mai 2010, numéro 965. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 24 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 23 novembre 2010, numéro 2549.

Ont comparu:

1) Oak Hill Capital Partners III, LP, une société en commandite soumise au régime fiscal d'exemption (exempted limited partnership) enregistrée aux Iles Caïman, régie par les lois des Iles Caïman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, les Iles Caïman, immatriculée au Registre des Sociétés en Commandite soumises au régime fiscal d'exemption (Registrar of Exempted Limited Partnerships) des Iles Caïman sous le numéro WK-21633 (OHCP III), représentée par Corinne Petit, employée privée, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 décembre 2010;

2) Oak Hill Capital Management Partners III, L.P, une société en commandite soumise au régime fiscal d'exemption (exempted limited partnership) enregistrée aux Iles Caïman, régie par les lois des Iles Caïman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, les Iles Caïman, immatriculée au Registre des Sociétés en Commandite soumises au régime fiscal d'exemption (Registrar of Exempted Limited Partnerships) des Iles Caïman sous le numéro WK-21632 (OHCMP III), représentée par Corinne Petit, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée le 27 décembre 2010;

3) M. Paul Barton, conseiller en investissement, né à Dublin le 4 avril 1960, ayant sa résidence à Elm Lodge, Ennis Road, Limerick City, Irlande (Paul Barton), représenté par Corinne Petit, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée le 22 décembre 2010;

4) Avolon Holding Corporation (Luxembourg) III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (Avolon III avec OHCP III, OHCMP III et Paul Barton ci-après collectivement désignés comme les Associés), représenté par Corinne Petit, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée le 27 décembre 2010.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, ont été annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les Associés détiennent la totalité des cent vingt mille (120.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune (les Parts Sociales), toutes souscrites et entièrement libérées, représentant l'intégralité du capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée était libellé comme suit:

1. Refonte des Statuts; et
2. Divers.

III. L'Assemblée a pris la Résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée a décidé de modifier et de refondre entièrement les Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme sociale, Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Avolon Holding Corporation (Luxembourg) II S.à r.l.», régie par les présents Statuts et les lois en vigueur au Luxembourg.

Art. 2. Objet social. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou autres entités commerciales, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement de titres, d'obligations, de titres de créance, bons de caisse ou autres valeurs mobilières, ainsi que la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des participations dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales à Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre, par voie de placement privé, des obligations et titres de créance.

D'une manière générale, elle pourra fournir son assistance (au travers de prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du même groupe de sociétés qu'elle (y compris vers le haut ou vers des sociétés sœurs), prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle jugera utile pour la réalisation et le développement de ses objets.

Finalement la Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières ou autres opérations, liées directement ou indirectement dans tous les domaines afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est formée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Siège social. La Société a son siège social dans la Ville de Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une résolution extraordinaire de son Associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des Associés, délibérant dans les conditions prévues pour la modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du Conseil. La Société peut avoir des bureaux et des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces événements extraordinaires; ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers intéressés par le Conseil.

Art. 5. Capital social - Parts.

5.1 Capital social

Le capital social émis de la Société est fixé à cent-vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 120.000) divisé en vingt mille (20.000) Parts de la Catégorie A et cent mille (100.000) Parts de la Catégorie B, chaque catégorie étant divisée en différentes Classes comme indiqué ci-dessous:

- 5.1.1. 2.000 Parts de Classe A1
- 5.1.2. 2.000 Parts de Classe A2
- 5.1.3. 2.000 Parts de Classe A3
- 5.1.4. 2.000 Parts de Classe A4
- 5.1.5. 2.000 Parts de Classe A5
- 5.1.6. 2.000 Parts de Classe A6
- 5.1.7. 2.000 Parts de Classe A7
- 5.1.8. 2.000 Parts de Classe A8
- 5.1.9. 2.000 Parts de Classe A9
- 5.1.10. 2.000 Parts de Classe A10
- 5.1.11. 10.000 Parts de Classe B1
- 5.1.12. 10.000 Parts de Classe B2
- 5.1.13. 10.000 Parts de Classe B3
- 5.1.14. 10.000 Parts de Classe B4
- 5.1.15. 10.000 Parts de Classe B5
- 5.1.16. 10.000 Parts de Classe B6
- 5.1.17. 10.000 Parts de Classe B7
- 5.1.18. 10.000 Parts de Classe B8

5.1.19. 10.000 Parts de Classe B9

5.1.20. 10.000 Parts de Classe B10

chaque Part ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1) et à laquelle sont attachés les droits et obligations définis dans les présents Statuts.

5.2 Modifications du capital social et Prime d'émission

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution adoptée dans les conditions prévues pour la modification des Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera librement distribuable conformément aux dispositions des présents Statuts.

5.3 Annulation de Classes de Parts

5.3.1. A condition d'un rachat intégral au préalable par la Société de tous les titres de dette en circulation, le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales, en ce compris, à tout moment ou de temps à autre, par l'annulation d'une ou de plusieurs Classes de Parts Sociales entières par l'intermédiaire du rachat et de l'annulation de la totalité des Parts Sociales émises dans telle(s) Classe(s) de Parts Sociales, étant entendu (i) qu'en cas de rachats et d'annulations de Classes entières, ces rachats et annulations de Parts Sociales soient faits dans l'ordre numérique inverse au sein de chaque Catégorie (au sein de chaque Catégorie en commençant avec la Classe avec la référence numérique 10); et (ii) lorsque la dernière Classe d'une Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre numérique inverse) est rachetée, la dernière Classe de l'autre Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre numérique inverse) sera également rachetée et annulée, sauf que la présente clause (iii) ne s'appliquera pas aux rachats de Parts Sociales de Catégorie A Annulées en vertu de l'Article 5.5.

5.3.2. Dans l'hypothèse d'une réduction du capital social par l'intermédiaire du rachat et de l'annulation des Parts Sociales (selon l'ordre défini au point 5.3.1), ce rachat et cette annulation donnent le droit aux détenteurs de ces Parts Sociales à ce qui suit:

5.3.2.1. chaque Part Sociale de Classe A1, Part Sociale de Classe A2, Part Sociale de Classe A3, Part Sociale de Classe A4, Part Sociale de Classe A5, Part Sociale de Classe A6, Part Sociale de Classe A7, Part Sociale de Classe A8, Part Sociale de Classe A9 et/ou Part Sociale de Classe A10 (tel qu'applicable) rachetée et annulée conformément au présent Article confèrera le droit à son détenteur à la Valeur d'Annulation de la Part Sociale de Classe A concernée;

5.3.2.2 chaque Part Sociale de Classe B1, Part Sociale de Classe B2, Part Sociale de Classe B3, Part Sociale de Classe B4, Part Sociale de Classe B5, Part Sociale de Classe B6, Part Sociale de Classe B7, Part Sociale de Classe B8, Part Sociale de Classe B9 et/ou Part Sociale de Classe B10 (tel qu'applicable) rachetée et annulée conformément au présent Article confèrera le droit à son détenteur à la Valeur d'Annulation de la Part Sociale de Classe B concernée.

5.3.3. Le Montant d'Annulation de la Catégorie A et le Montant d'Annulation de la Catégorie B seront déterminés par le Conseil conformément aux Statuts et en particulier au présent article 5 et à l'article 6, en tenant dûment compte des actifs, liquidités et passifs de la Société et seront approuvés par l'assemblée générale ou, le cas échéant, par l'Associé unique étant entendu cependant que le Montant d'Annulation total de toutes les Classes rachetées et annulées à la Date d'Annulation ne dépasse jamais le Montant Disponible à ce moment.

5.3.4. Tout Montant d'Annulation à payer par la Société pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales sera dû et exigible à la date de réalisation du rachat et de l'annulation (la Date d'Annulation)."

5.4 Transfert des Parts

5.4.1. Sous réserve de dispositions différentes dans les présents Statuts, les Parts sont librement transmissibles entre Associés et, sauf dispositions contraires de la Loi, le transfert de parts à des non associés doit être approuvé par des Associés représentant au moins soixante-quinze (75%) du capital social de la Société.

5.4.2. Tout transfert de Parts d'une Classe (y compris tout transfert conformément à l'Acte de Déchéance de Droits (Forfeiture Deed) ou en application de l'Article 5.5) ne peut être réalisé qu'ensemble avec un transfert concomitant du même nombre de Parts de chacune des autres Classes de la même Catégorie.

5.4.3.1 Les Parts de Classe A doivent être soumises à un régime de déchéance de droits (forfeiture regime) en application de l'Acte de Déchéance de Droits (Forfeiture Deed).

5.5 Achat de Titres de Catégorie A Déchus de leurs Droits (Forfeited Category A Securities)

5.5.1 La Société peut acheter et/ou racheter ses propres Parts de la Catégorie A déchues de leurs droits (Category A Shares which are forfeited) conformément à l'Acte de Déchéance de Droits (Forfeiture Deed) (les Parts de la Catégorie A Privées de Droits) soit (a) suite au transfert de telles Parts de la Catégorie A conformément à l'Acte de Déchéance de Droits (Forfeiture Deed), soit (b) à la place du transfert de telles Parts de la Catégorie A aux détenteurs de Parts de la Catégorie B conformément à l'Acte de Déchéance de Droits (Forfeiture Deed). Sauf en cas de réduction de capital décidée par l'assemblée générale des Associés dans les formes prescrites pour la modification des présents Statuts, le prix à payer en contrepartie des Parts de la Catégorie A Privées de Droits en application du présent Article 5.5.1 ne devra pas excéder le Montant Disponible au moment de l'achat/du rachat.

5.5.2 Toutes les Parts de la Catégorie A Privées de Droits qui n'auraient pas été immédiatement annulées en conséquence de l'achat/du rachat pourront être conservées parmi les actifs de la Société en tant que parts rachetées, à condition qu'il ait été créé, dans le passif de la Société, une réserve d'un montant équivalent aux Parts de la Catégorie A Privées de

Droits. Les droits de vote attachés aux Parts de la Catégorie A Privées de Droits seront suspendus aussi longtemps que de telles Parts seront conservées par la Société parmi ses actifs.

Art. 6. Droits relatifs aux Catégories de Parts.

6.1. Droits aux Distributions

Sous réserve de l'article 6.4, toute Distribution (la Distribution Actuelle) sera distribuée aux détenteurs de Titres de Dette, de Parts Sociales de Catégorie A et de Parts Sociales de Catégorie B conformément aux dispositions suivantes:

6.1.1 En premier lieu, aux détenteurs de Titres de Dette, le paiement d'un montant à hauteur de et incluant le montant des Distributions (étant toutes les Distributions précédentes et la portion appropriée de la Distribution Actuelle payée conformément au présent Article 6.1.1), qui résulte dans le rachat intégral par la Société de tous les Titres de Dette en circulation;

6.1.2 En second lieu, après le rachat des Titres de Dette en circulation conformément à l'Article 6.1.1, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A et de Parts Sociales de Catégorie B, le paiement d'un montant à hauteur de et incluant le montant des Distributions (étant toutes les Distributions précédentes et la portion appropriée de la Distribution Actuelle payée conformément au présent Article 6.1.2), qui résulte dans le paiement intégral du Prix de Souscription Total de la Catégorie A et du Prix de Souscription Total de la Catégorie B et qui sera réparti de la manière suivante:

(i) aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A, un pourcentage égal à: $100 \times (\text{Prix de Souscription Total de la Catégorie A} / (\text{Prix de Souscription Total de la Catégorie A} + \text{Prix de Souscription Total de la Catégorie B}))$; et

(ii) aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B, un pourcentage égal à: $100 \times (\text{Prix de Souscription Total de la Catégorie B} / (\text{Prix de Souscription Total de la Catégorie A} + \text{Prix de Souscription Total de la Catégorie B}))$; et

6.1.3 En troisième lieu, après le rachat des Titres de Dette en circulation et paiement du Prix de Souscription Total de la Catégorie A et du Prix de Souscription Total de la Catégorie B conformément aux Articles 6.1.1 et 6.1.2, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B et de tous Titres de Dette, le paiement d'un montant à hauteur de et incluant le montant des Distributions (étant toutes les Distributions précédentes et la portion appropriée de la Distribution Actuelle payée conformément au présent Article 6.1.3), qui résulte dans le remboursement intégral de la totalité des Dépenses admissibles des Associés;

6.1.4 Ensuite, s'il reste une partie de la Distribution Actuelle à payer après les paiements ci-dessus, (le Surplus), le Surplus sera distribué parmi les détenteurs de Parts Sociales selon les proportions suivantes, sous réserve des dispositions de l'Article 6.2:

(i) aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A, pour chacune desdites Parts Sociales de la Catégorie A en circulation, un pourcentage du Surplus égal à: $100 \times (\text{Pourcentage de Base} + \text{Pourcentage de Sortie}) \times \text{Facteur de Dilution} \times (1 / 20.000)$; et

(ii) aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B, l'intégralité du Surplus restant (le Surplus Affecté aux Fonds), qui sera payé conformément à la Formule Applicable au Surplus Affecté aux Fonds telle que prévue par l'Article 6.3;

Les termes ci-dessus ayant les significations suivantes:

Prix de Souscription Total de la Catégorie A signifie le prix de souscription brut total payé en rapport avec l'émission de toutes les Parts Sociales de la Catégorie A (y compris toute prime) exprimé en USD moins tout montant précédemment repayé sur ce prix par la Société (y compris conformément à l'Acte de Déchéance de Droits (the Forfeiture Deed));

Prix de Souscription Total de la Catégorie B signifie le prix de souscription brut total payé en rapport avec l'émission de toutes les Parts Sociales de la Catégorie B (y compris toute prime) exprimé en USD moins tout montant précédemment repayé sur ce prix par la Société;

Prix Total des Titres de Dette de Classe B signifie le prix d'achat total brut pour tous les Titres de Dette de Classe B précédemment émis par la Société;

Pourcentage de Base est égal à 0,0071;

Entrées de la Catégorie B signifie le prix de souscription brut total payé par la Société en rapport avec l'émission de toutes les Parts Sociales de la Catégorie B de Topco (y compris toute prime) à la Société, exprimé en USD (non diminué des montants précédemment payés pour le rachat par Topco desdites Parts Sociales de la Catégorie B);

Sorties de la Catégorie B signifie les montants reçus, ou devant être reçus, par la Société en relation avec son investissement dans les Parts Sociales de la Catégorie B de Topco (mais excluant le Montant Ajusté PB tel que défini à l'Article 6.2), étant la somme totale (i) des montants qui sont, ou seront, distribués à titre de Distribution Actuelle conformément au présent Article 6.2; et (ii) de tous ces montants précédemment reçus par la Société en relation avec son investissement dans les Parts Sociales de la Catégorie B de Topco;

Multiple d'Argent Cumulatif signifie les Sorties de la Catégorie B exprimées en tant que multiple des Entrées de la Catégorie B, étant entendu que le calcul est effectué en prenant en compte la prochaine Distribution Actuelle proposée après application des dispositions des articles 6.1.1 à 6.1.4;

Plafond de Dilution signifie cent trente-six millions six cent soixante-six mille six cent soixante-sept dollars américains (USD 136.666.667);

Facteur de Dilution est égal au plus petit entre (a) (Plafond de dilution/(Prix de Souscription Total de la Catégorie B + Prix Total des Titres de Dette de Class B) ou (b) 1;

Pourcentage de Sortie est égal à:

- 0,0429 si le Multiple d'Argent Cumulatif est inférieur à 2,7x;
- 0,0393 si le Multiple d'Argent Cumulatif est supérieur ou égal à 2,6x mais inférieur à 2,7x;
- 0,0357 si le Multiple d'Argent Cumulatif est supérieur ou égal à 2,5x mais inférieur à 2,6x;
- 0,0321 si le Multiple d'Argent Cumulatif est supérieur ou égal à 2,4x mais inférieur à 2,5x;
- 0,0286 si le Multiple d'Argent Cumulatif est supérieur ou égal à 2,3x mais inférieur à 2,4x;
- 0,0250 si le Multiple d'Argent Cumulatif est supérieur ou égal à 2,2x mais inférieur à 2,3x;
- 0,0214 si le Multiple d'Argent Cumulatif est supérieur ou égal à 2,1x mais inférieur à 2,2x;
- 0,0179 si le Multiple d'Argent Cumulatif est supérieur ou égal à 2,0x mais inférieur à 2,1x;
- 0,0143 si le Multiple d'Argent Cumulatif est supérieur ou égal à 1,5x mais inférieur à 2,0x; ou
- 0 si le Multiple d'Argent Cumulatif est inférieur à 1,5x;

Dépenses Admissibles des Associés signifie le montant en USD de toutes les dépenses engagées par les détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie B ou de Titres de Dette en relation avec (i) toute souscription ou cession de Parts Sociales de la Catégorie B et de Titres de Dette, (ii) toute Distribution ou vente de Parts Sociales de la Catégorie B et de Titres de Dette donnant lieu à la perception de Produits de Vente ou autre, et (iii) d'autres affaires concernant la Société, en ce compris la formation, la gestion, l'entretien, la domiciliation, la liquidation et les dépenses légales (sans reproduction des dépenses encourues par la Société), à condition que dans chaque cas, ces dépenses aient été approuvées par la Société comme Dépenses Admissibles des Associés.

6.2 Pertes de Réserve de Crédit (Standby Facility Losses)

6.2.1 Ajustement PB

(i) Concernant toute Distribution autre qu'une Distribution proposée par rapport aux produits d'une transaction proposée ou d'une série de transactions liées qui aboutiraient à une Sortie (la Distribution Finale), le montant du Surplus qui est provisoirement distribuable au(x) détenteur(s) de Parts Sociales de la Catégorie A conformément à l'Article 6.1.4 (i) sera conservé par la Société jusqu'à ce que le montant total ainsi conservé (le Montant mis sous Séquestre) atteigne un million sept cent mille dollars américains (USD 1.700.000), et ensuite tout excédent sera distribué au(x) détenteur(s) de Parts Sociales de la Catégorie A.

(ii) Dès la réalisation d'une Distribution Finale:

A. le montant du Surplus qui est provisoirement distribuable au(x) détenteur(s) de Parts Sociales de la Catégorie A conformément à l'Article 6.1.4 (i) sera diminué d'un montant égal à l'excédent de (x) le Montant Ajusté PB (le cas échéant) calculé sur la base de toute Perte de Crédit Back-to-Back effective sur (y) tous les montants précédemment conservés par la Société conformément à l'Article 6.2.1 (i) liés aux Distributions précédentes;

B. tout Montant mis sous Séquestre excédant le Montant Ajusté PB ne sera plus conservé par la Société et sera distribué au(x) détenteur(s) de Parts Sociales de la Catégorie A conformément à l'Article 6.1.4 (i); et

C. le Montant Ajusté PB ne fera pas partie du Surplus Affecté aux Fonds et sera affecté à OHCP III et OHCMP III conformément à la formule suivante:

- 96,8202% du Montant Ajusté PB sera payé à OHCP III; et
- 3,1798% du Montant Ajusté PB sera payé à OHCMP III.

Pour les besoins du présent Article 6.2:

Montant Ajusté PB signifie le plus petit entre (a) le montant du Surplus qui est provisoirement distribuable au(x) détenteur(s) de Parts Sociales de la Catégorie A conformément à l'Article 6.1.4 (i) dès la réalisation d'une Distribution Finale plus le Montant mis sous Séquestre (le cas échéant) et (b) la somme de (I) 50% de toute Perte de Crédit Back-to-Back et (II) 50% de tout Surplus de Perte de Réserve de Crédit (Standby Facility Surplus Loss) moins la différence entre (x) le montant total du Surplus qui aurait été distribuable au(x) détenteur(s) de Parts Sociales de la Catégorie A conformément à l'Article 6.1.4 (i) s'il n'y avait aucun Surplus de Perte de Réserve de Crédit (Standby Facility Surplus Loss) et (y) le montant total du Surplus qui est distribuable au(x) détenteur(s) de Parts Sociales de la Catégorie A conformément à l'Article 6.1.4 (i) en tenant compte du Surplus de Perte de Réserve de Crédit (Standby Facility Surplus Loss) (dans chaque cas calculé sans appliquer le Montant Ajusté PB en vertu du présent Article 6.2);

Perte de Crédit Back-to-Back (Back-to-Back Facility Loss) signifie un montant égal à la totalité du montant du Prêt (tel que défini dans le Contrat de Crédit de Financement Back-To-Back (Back-To-Back Funding Facility Agreement) attribuable à la Société (par Oak Hill Lender 2 en vertu du Contrat de Crédit de Financement Back-To-Back (Back-To-Back Funding Facility Agreement), lequel n'a pas été repayé par Finco II suite à l'exercice des recours conformément aux Clauses 6.1 et/ou 8.1 de l'Acte de Support concernant la Réserve de Crédit (Standby Facility Deed of Support), (étant entendu que, sur le montant total des crédits dûs par Finco III à Luxco 1 et la Société, 60% de ces montants seront dûs à Luxco 1 et 40% de ces montants seront dûs à la Société, et que les montants impayés seront alloués à Luxco 1 et à la Société conformément à ces pourcentages).

Surplus de Perte de Réserve de Crédit (Standby Facility Surplus Loss) signifie un montant égal à la déduction (le cas échéant) des produits que la Société aurait perçus dans le cadre de son investissement dans Topco en raison de l'application de la Section 8.1 de l'Acte de Support concernant la Réserve de Crédit (Standby Facility Deed of Support) (étant

entendu que, sur le montant total de cette déduction des produits alloués à Luxco 1 et la Société, 60% de ce montant sera appliqué afin de réduire les produits exigibles à Luxco 1 et 40% de ce montant sera appliqué afin de réduire les produits exigibles à la Société).

6.2.2 Ajustement Fonds OH

Dès la réalisation d'une Distribution Finale, en cas de Surplus de Perte de Réserve de Crédit (Standby Facility Surplus Loss):

(i) le montant du Surplus qui est provisoirement distribuable à OHCP III en tant que détenteur de Parts Sociales de Catégorie B conformément à l'Article 6.1.4(ii) sera augmenté par le Montant Ajusté des Fonds OH; et

(ii) le montant du Surplus qui est provisoirement distribuable à OHCMP III en tant que détenteur de Parts Sociales de Catégorie B conformément à l'Article 6.1.4(ii) sera diminué par le Montant Ajusté des Fonds OH;

Pour les besoins du présent Article 6.2.2:

Montant Ajusté des Fonds OH signifie 14,64% du Surplus de Perte Topco Total multiplié par 3,1798% (sauf que, si le Surplus de Perte Topco Total est affecté par Topco dans toute proportion autre que 60% à Luxco I et 40% à la Société, cette formule sera ajustée de sorte que OHCP III et OHCMP III perçoivent un montant proportionnel approprié du Surplus, tout ajustement de la sorte devant être approuvé de bonne foi par Luxco 1 et la Société); et

Surplus de Perte Topco Total signifie le montant total des déductions (le cas échéant) des produits que Luxco 1, la Société et tous Affiliés respectifs reçoivent par rapport à leurs apports en fonds propres dans Topco en raison de l'application de la Section 8.1 de l'Acte de Support concernant la Réserve de Crédit (Standby Facility Deed of Support).

6.2.3 Ajustement Luxco 3

Dès la réalisation d'une Distribution Finale, en cas de Surplus de Perte de Réserve de Crédit (Standby Facility Surplus Loss):

(i) le montant du Surplus qui est provisoirement distribuable à Luxco 3 en tant que détenteur de Parts Sociales de Catégorie B conformément à l'Article 6.1.4(ii) sera augmenté par le Montant Ajusté Luxco 3; et

(ii) le montant du Surplus qui est provisoirement distribuable à OHCP III et OHCMP III en tant que détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B conformément à l'Article 6.1.4(ii) sera diminué comme suit:

- le Surplus qui est provisoirement distribuable à OHCP III sera réduit d'un montant égal à 96,8202% du Montant Ajusté Luxco 3; et

- le Surplus qui est provisoirement distribuable à OHCMP III sera réduit d'un montant égal à 3,1798% du Montant Ajusté Luxco 3;

Pour les besoins du présent Article 6.2.3:

Montant Ajusté Luxco 3 signifie la somme de (x) le Surplus de Perte de Réserve de Crédit (Standby Facility Surplus Loss) (le cas échéant) plus (y) la Perte de Crédit Back-to-Back (Back-to-Back Facility Loss) (le cas échéant), multiplié par le Pourcentage de Surplus Luxco 3; et

Pourcentage de Surplus Luxco 3 signifie 24,4000% moins (24,4000% x Pourcentage PB).

6.3 Surplus Affecté aux Fonds

Sous réserve de l'Article 6.2, tout Surplus Affecté aux Fonds en relation avec une Distribution Actuelle sera affecté aux Fonds en rapport avec leurs Parts Sociales de Catégorie B conformément à la formule suivante (la Formule Applicable au Surplus Affecté aux Fonds):

(i) chaque Part Sociale de Catégorie B détenue par OHCP III lui donnera droit à:

Surplus (OHCP III) / nombre de Parts Sociales de Catégorie B détenues par OHCP III;

(ii) chaque Part Sociale de Catégorie B détenue par OHCMP III lui donnera droit à:

Surplus (OHCMP III) / nombre de Parts Sociales de Catégorie B détenues par OHCMP III; et

(iii) chaque Part Sociale de Catégorie B détenue par Luxco 3 lui donnera droit à:

Surplus (Luxco 3) / nombre de Parts Sociales de Catégorie B détenues par Luxco 3;

les termes ci-dessus ayant les significations suivantes:

Surplus (OHCP III) signifie (69,5902% moins (73,1961% x Pourcentage PB)) du Surplus;

Surplus (OHCMP III) signifie (6,0098% moins (2,4039% x Pourcentage PB)) du Surplus;

Surplus (Luxco 3) signifie (24,4000% moins (24,4000% x Pourcentage PB)) du Surplus; et

Pourcentage PB signifie, dans chaque Distribution Actuelle, une fraction (exprimée en pourcentage) dans laquelle (i) le numérateur est une part du Surplus affectée dans cette Distribution Actuelle au(x) détenteur(s) de Parts Sociales de Catégorie A conformément à l'Article 6.1.4 (i) (sans appliquer le Montant Ajusté PB en vertu de l'Article 6.2) et

(ii) le dénominateur est le Surplus total affecté dans cette Distribution Actuelle à tous les Associés.

6.4 Si la réalisation d'une transaction proposée ou d'une série de transactions liées résultait dans une Sortie, le calcul de la Distribution Finale sera ajusté comme suit:

(i) toutes les Distributions et Produits de Vente réalisés avant la Sortie ("Distributions Précédentes") ensemble avec la Distribution Finale seront censées avoir été payées, pour les besoins du calcul de la Distribution Actuelle, ensemble

dans une Distribution totale, qui sera affectée parmi les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A et les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B en conformité avec l'Article 6.1 (la "Distribution de Sortie Cible"); et

(ii) l'affectation de la Distribution Actuelle telle que prévue à l'Article 6.1 sera ajustée de sorte que chaque détenteur de Parts Sociales reçoive, ensemble avec ce qu'il aurait reçu des Distributions Précédentes, sa proportion appropriée de la Distribution de Sortie Cible, à condition qu'un tel ajustement ne donne pas lieu à un paiement inférieur à USD 0 soit aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A ou Parts Sociales de Catégorie B.

6.5 En relation avec toutes les Distributions ou autres calculs réalisés conformément à l'article 6.1 qui:

(i) ne sont pas libellés en USD, le Conseil déterminera de bonne foi un montant équivalent libellé en USD;

(ii) résulteraient dans une affectation fractionnaire de devises, parts sociales ou autres valeurs mobilières qui n'est pas autorisée par la Loi ou par des pratiques commerciales raisonnables, le Conseil déterminera de bonne foi une affectation appropriée de ces montants; et

(iii) requièrent une évaluation de titres autres que des espèces, le Conseil déterminera de bonne foi cette évaluation (qui, dans l'hypothèse d'une introduction en bourse de toute filiale de la Société, sera le prix initial offert par l'émetteur à la date de cette introduction en bourse).

Art. 7. Gestion.

7.1. Nomination et révocation des Gérants

7.1.1. La Société est gérée par un conseil de gérance (le Conseil ou le Conseil de Gérance) composé d'au moins un (1) gérant de classe A (ci-après le Gérant de Classe A) et un (1) gérant de classe B (ci-après le Gérant de Classe B) (ensemble les Gérants, et individuellement le Gérant), nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

7.3 PROCEDURE

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un (1) Gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les Gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un Gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un Gérant peut donner une procuration à un autre Gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, dont au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout Gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les Gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

7.4 REPRESENTATION

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

7.5 RESPONSABILITE DES GERANTS

Les Gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

Art. 8. Résolutions des associés.

8.1 Pouvoirs

L'assemblée générale ou, le cas échéant, l'Associé unique dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'autoriser, adopter ou ratifier toute action en rapport avec la Société.

8.2 Procédures

8.2.1 Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives. Il dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient et peut valablement agir au travers d'une procuration spéciale à toute assemblée des Associés.

8.2.2 Les décisions des Associés sont passées dans la forme prévue par la Loi, par écrit (dans la mesure permise par la Loi) ou aux assemblées. Chaque assemblée d'Associés régulièrement constituée de la Société ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représentera la totalité des Associés de la Société.

8.2.3 Les assemblées seront convoquées par un avis de convocation adressé par courrier recommandé à tous les Associés à l'adresse figurant dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date prévue pour cette réunion. Si l'ensemble du capital social de la Société est représenté à l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans avis préalable. Dans le cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera envoyé aux Associés à l'adresse inscrite dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions deviendront effectives si elles sont approuvées par la majorité tel que prévu par la Loi pour les décisions collectives (ou sujette aux respects des quorums de majorité requis à la date des décisions). Des résolutions écrites unanimes peuvent être adoptées sans avis préalable.

8.2.4 Une assemblée générale sera convoquée (ou une résolution écrite sera soumise au vote) par le Conseil ou en son nom lorsque le Conseil le jugera utile (étant entendu qu'en cas d'Associé unique, un tel Associé unique pourra adopter des résolutions à tout moment).

8.2.5 Une assemblée générale des Associés sera valablement constituée si au moins 50,1% du capital social émis est représenté.

8.2.6 Sous réserve de dispositions légales différentes, les résolutions de l'assemblée générale des Associés (ou les résolutions écrites) seront adoptées aux majorités suivantes:

- (i) les décisions des assemblées générales seront valablement adoptées à la majorité simple des Associés;
- (ii) les décisions relatives à la modification des statuts seront valablement adoptées si elles sont approuvées par (x) une majorité des Associés (y) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social émis par la Société.

Art. 9. Exercice social - Comptes annuels.

9.1 Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, à l'exception du premier exercice qui débutera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.

9.2 Comptes annuels Chaque année à la fin de l'année comptable, les comptes annuels sont établis par le Conseil.

Les Comptes annuels sont à la disposition des Associés au siège social de la Société en accord avec les dispositions de la Loi.

Art. 10. Allocation des résultats.

10.1 Chaque année, du profit net annuel déterminé en accord avec les dispositions légales et comptables, cinq pour cent (5%) sera alloué à une réserve légale. Cette allocation cessera d'être obligatoire lorsque (et aussi longtemps) que le montant de la réserve légale atteint un dixième du capital social de la Société.

10.2 Le solde pourra être distribué aux Associés par décision d'une assemblée générale ou, le cas échéant, par décision de l'Associé unique.

10.3 L'assemblée générale ou le cas échéant, l'Associé unique peut décider de déclarer et payer des dividendes intérimaires sur la base de comptes préparés par le Conseil, indiquant que des fonds suffisants existent pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra pas excéder les profits nets réalisés depuis la fin de la dernière année comptable augmentés des profits reportés et réserves distribuables mais diminués des pertes reportées et sommes à allouer à la réserve légale.

10.4 Toutes les distributions faites en accord avec ce qui est exposé ci-dessus ne pourront être faites qu'en accord avec les dispositions de l'Article 6.

10.5 Le compte de prime d'émission disponible pourra être distribué aux Associés sur décision de l'assemblée générale ou, le cas échéant, sur décision de l'Associé unique, en accord avec les dispositions de l'Article 6. L'assemblée générale des Associés, ou le cas échéant, l'Associé unique peut aussi décider d'allouer tout montant du compte de prime d'émission à la réserve légale.

10.6 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, conformément à l'Article 6 et aux conditions suivantes:

- (i) le Conseil établit des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) le Conseil doit adopter la décision de distribuer des dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

Art. 11. Dissolution - Liquidation.

11.1 La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la faillite ou la banqueroute de l'Associé unique.

11.2 Hormis le cas de dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne pourra avoir lieu que suite à une décision de l'assemblée générale ou, le cas échéant, une décision de l'Associé unique, en accord avec les dispositions appropriées de la Loi.

11.3 Lors de la dissolution de la Société, la Liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale ou, le cas échéant, l'Associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et rémunération.

11.4 Dans le cas d'une Liquidation, tout Surplus de Liquidation disponible après le paiement de toutes les dettes et engagements de la Société sera distribué aux Associés en conformité avec l'Article 6.

Art. 12. Définitions.

12.1 Dans les présents Statuts, les termes suivants auront les significations suivantes lorsqu'ils commenceront par des majuscules:

Acte de Déchéance de Droits (Forfeiture Deed) signifie l'acte de déchéance de droits daté du 24 septembre 2010 concernant les Parts Sociales de la Catégorie A, conclu entre la Société, OHCP III, OHCMP III et M. Paul Barton, tel que modifié de temps à autre;

Affilié signifie:

(a) En ce qui concerne toute personne, toute autre personne qui contrôle, est contrôlée par ou est sous un contrôle commun avec cette première personne et où le contrôle est la possibilité soit, au travers de la possession de valeurs mobilières portant des droits de vote, soit par contrat ou autrement, de contrôler la gestion et les politiques de cette autre personne;

(b) sans limitation de ce qui a été énoncé ci-dessus, par rapport à chaque fonds d'investissement (qu'il soit structuré comme une société en commandite ((limited partnership)), un fonds commun de placement ((unit trust)) ou autre véhicule), tout autre fonds qui est géré ou conseillé par le gestionnaire ou conseiller du premier fonds ou un Affilié de ce gestionnaire ou conseiller (au sens du paragraphe (a) ci-dessus); et

(c) sans limitation de ce qui précède, par rapport à un mandataire (nominee), le bénéficiaire effectif pour lequel le mandataire (nominee) détient des parts sociales ou un autre mandataire (nominee) du même bénéficiaire effectif;

Acte de Support concernant la Réserve de Crédit (Standby Facility Deed of Support) signifie l'Acte de Support relatif au Contrat de Réserve de Crédit conclu le 19 mai 2010 entre Topco, Finco II, Avolon Nominees Limited, Idamante S.à r.l., AAIL Holdings S.à r.l., Luxco 1, la Société, Dohmnl Slattery et Agraffe Investments XIII, LP., tel que modifié et complété le 6 octobre 2010, et tel que modifié de temps à autre;

Associé ou détenteur de Parts Sociales signifie un détenteur de Parts Sociales de la Société tel qu'inscrit dans le Registre des Associés;

Catégorie signifie Catégorie A et Catégorie B (suivant le contexte);

Catégorie A signifie des Parts Sociales de la catégorie A, divisées en Parts Sociales de Classe A1, Parts Sociales de Classe A2, Parts Sociales de Classe A3, Parts Sociales de Classe A4, Parts Sociales de Classe A5, Parts Sociales de Classe A6, Parts Sociales de Classe A7, Parts Sociales de Classe A8, Parts Sociales de Classe A9 et Parts Sociales de Classe A10;

Catégorie B signifie des Parts Sociales de la catégorie B, divisées en Parts Sociales de Classe B1, Parts Sociales de Classe B2, Parts Sociales de Classe B3, Parts Sociales de Classe B4, Parts Sociales de Classe B5, Parts Sociales de Classe B6, Parts Sociales de Classe B7, Parts Sociales de Classe B8, Parts Sociales de Classe B9 et Parts Sociales de Classe B10;

Classes signifie les classes de Parts Sociales émises à un moment donné et Classe signifie l'une d'entre elles;

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date de Compte Intérimaire concernée;

Conseil signifie le conseil de gérance de la Société;

Contrat de Crédit de Financement Back-To-Back (Back-To-Back Funding Facility Agreement) signifie le Contrat de Crédit de Financement Back-To-Back conclu le 19 mai 2010 entre Finco II, Luxco 1 et la Société, tel que modifié et complété le 6 octobre 2010 et tel que modifié de temps à autre;

Date d'Annulation a la signification qui lui est attribuée à l'Article 5.3.4;

Date de Compte Intérimaire signifie la date se situant au plus tôt cinq (5) jours avant la date de rachat et d'annulation de la ou des Classes de Parts Sociales concernées;

Date de Paiement signifie la date à laquelle la Distribution est payée (ou sera payée) aux Associés;

Distribution signifie tout rachat de Titres de Dette en circulation et toute déclaration de dividendes ou autres distributions, réduction de capital social ou de prime, rachat et annulation d'une ou de plusieurs Classes pour une contrepartie supérieure à USD 1,00 ou distribution d'un Surplus de Liquidation;

Distribution Actuelle a la signification qui lui est donnée à l'Article 6.1;

Finco III signifie Avolon Aerospace Finance (Luxembourg) III S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.692, dont le siège social est situé au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et ses successeurs et héritiers;

Fonds signifie collectivement OHCP III, OHCMP III et Luxco 3;

Gérants signifie les membres du Conseil (gérants), quelle que soit la catégorie dont ils font partie et Gérant désigne l'un d'entre eux (gérant);

Groupe signifie (i) la Société et ses filiales de temps à autre; et (ii) la société finale de participation détenant 100 pour cent (le cas échéant) de la Société de temps à autre; et (iii) toute autre personne qui de temps à autre est une filiale de la même société finale de participation détenant 100 pour cent (le cas échéant);

Holdco signifie Avolon Aerospace Limited, une société soumise au régime fiscal d'exemption (exempted company) constituée selon les lois des Iles Caïman (enregistrée sous le numéro 233212), dont le siège social est situé à PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, les Iles Caïman;

Instruments d'Associés signifie (i) des Parts Sociales, et tous autres droits de souscription ou de conversion en Parts Sociales; et (ii) emprunts de longue durée ou tout autre instrument de créance émis par la Société, mais exclut tout instrument de dette et warrants émis à des tiers fournissant du financement par emprunt;

Introduction en Bourse signifie collectivement l'admission à la cote au New York Stock Exchange, NASDAQ, au Hong Kong Stock Exchange, au London Stock Exchange, ou au Marché d'Investissement Alternatif (Alternative Investment Market) du London Stock Exchange de la totalité ou d'une partie du capital social de la Société ou de la totalité ou d'une partie du capital social d'une société Topco ou Holdco et constituée aux fins d'une telle admission à la cote.

Liquidation signifie la dissolution et la liquidation de la Société;

Loi signifie la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

Luxco 1 signifie Avolon Holding Corporation (Luxembourg) I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.647, et dont le siège social est situé au 12 Rue Guillaume Schneider, L-2522, Luxembourg;

Luxco 3 signifie Avolon Holding Corporation (Luxembourg) III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 12 Rue Guillaume Schneider, L-2522, Luxembourg;

Membre du Groupe signifie un membre du Groupe;

Montant d'Annulation signifie le Montant d'Annulation de la Catégorie A et/ou le Montant d'Annulation de la Catégorie B selon ce qu'exige le contexte;

Montant d'Annulation de la Catégorie A signifie à la Date d'Annulation, un montant exprimé en USD, correspondant au montant des Distributions découlant de l'annulation et du rachat en conformité avec les présents Statuts des Parts Sociales de la Catégorie A, comme si toutes les Distributions disponibles pour la Société pour les Parts Sociales de la Catégorie A découlaient de l'annulation et du rachat de cette Catégorie de Parts Sociales de la Catégorie A;

Montant d'Annulation de la Catégorie B signifie à la Date d'Annulation, un montant exprimé en USD, correspondant au montant des Distributions découlant de l'annulation et du rachat en conformité avec les présents Statuts des Parts Sociales de la Catégorie B, comme si toutes les Distributions disponibles pour la Société pour les Parts Sociales de la Catégorie B découlaient de l'annulation et du rachat de cette Catégorie de Parts Sociales de la Catégorie B;

Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable et d'autres réserves librement distribuables et (ii) le montant de toute réduction du capital social et réduction de la réserve légale relative à une ou des Classes de Parts Sociales à annuler, mais réduit par (i) toute perte (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui seront réparties dans une ou des réserves en conformité avec les dispositions légales ou statutaires, chaque fois tel que prévu dans les Comptes intermédiaires concernés (sans, afin d'éviter tout doute, un double comptage) de sorte que:

$$MD = (PN+P +RC)-(PE + RL)$$

Où

MD = Montant Disponible

PN = profits nets (en ce compris les profits reportés);

PE = pertes (y compris les pertes reportées); et

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables;

RC = le montant de la réduction du capital social et de la réserve légale en relation avec la ou les Classes de Parts Sociales à annuler; et

RL = toutes sommes qui doivent être placées en une ou des réserves en conformité avec les dispositions légales ou statutaires;

OHCP III signifie Oak Hill Capital Partners III, L.P., une société en commandite soumise au régime fiscal d'exemption (exempted limited partnership) enregistrée aux Iles Caïman, régie par les lois des Iles Caïman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, les Iles Caïman, immatriculée au Registre des Sociétés en Commandite soumises au régime fiscal d'exemption (Registrar of Exempted Limited Partnerships) des Iles Caïman sous le numéro WK-21633;

OHCMP III signifie Oak Hill Capital Management Partners III, L.P., une société en commandite soumise au régime fiscal d'exemption (exempted limited partnership) enregistrée aux Iles Caïman, régi par les lois des Iles Caïman, ayant son siège social au c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, les Iles Caïman, immatriculée au Registre des Sociétés en Commandite soumises au régime fiscal d'exemption (Registrar of Exempted Limited Partnerships) des Iles Caïman sous le numéro WK-21632;

Participation de Contrôle signifie en rapport avec une personne:

(a) la détention ou le contrôle (directement ou indirectement) de parts sociales dans cette personne représentant plus de cinquante pour cent (50%) des droits de vote pouvant être exercés lors d'assemblées générales de cette personne appelées à se prononcer sur tous, ou presque tous les sujets; ou

(b) le droit de nommer ou révoquer des Gérants de cette personne ayant une majorité des droits de votes pouvant être exercés lors des réunions du Conseil de Gérance de cette personne appelées à se prononcer sur tous ou presque tous les sujets,

Parts Sociales signifie la totalité des parts sociales émises par la Société et Part Sociale signifie l'une des Parts Sociales; Parts Sociales de Classe A1 signifie les Parts Sociales de la classe A1 et Part Sociale de Classe A1 signifie l'une d'entre elles; Parts Sociales de Classe A2 signifie les Parts Sociales de la classe A2 et Part Sociale de Classe A2 signifie l'une d'entre elles; Parts Sociales de Classe A3 signifie les Parts Sociales de la classe A3 et Part Sociale de Classe A3 signifie l'une d'entre elles; Parts Sociales de Classe A4 signifie les Parts Sociales de la classe A4 et Part Sociale de Classe A4 signifie l'une d'entre elles; Parts Sociales de Classe A5 signifie les Parts Sociales de la classe A5 et Part Sociale de Classe A5 signifie l'une d'entre elles;

Parts Sociales de Classe A6 signifie les Parts Sociales de la classe A6 et Part Sociale de Classe A6 signifie l'une d'entre elles;

Parts Sociales de Classe A7 signifie les Parts Sociales de la classe A7 et Part Sociale de Classe A7 signifie l'une d'entre elles;

Parts Sociales de Classe A8 signifie les Parts Sociales de la classe A8 et Part Sociale de Classe A8 signifie l'une d'entre elles;

Parts Sociales de Classe A9 signifie les Parts Sociales de la classe A9 et Part Sociale de Classe A9 signifie l'une d'entre elles; et

Parts Sociales de Classe A10 signifie les Parts Sociales de la classe A10 et Part Sociale de Classe A10 signifie l'une d'entre elles;

Parts Sociales de la Catégorie A Déchues de leurs Droits signifie les Parts Sociales de la Catégorie A déchues de leurs Droits qui sont annulées conformément à l'Acte de Déchéance de Droits (Forfeiture Deed);

Parts Sociales de Classe B1 signifie les Parts Sociales de la classe B1 et Part Sociale de Classe B1 signifie l'une d'entre elles;

Parts Sociales de Classe B2 signifie les Parts Sociales de la classe B2 et Part Sociale de Classe B2 signifie l'une d'entre elles;

Parts Sociales de Classe B3 signifie les Parts Sociales de la classe B3 et Part Sociale de Classe B3 signifie l'une d'entre elles;

Parts Sociales de Classe B4 signifie les Parts Sociales de la classe B4 et Part Sociale de Classe B4 signifie l'une d'entre elles;

Parts Sociales de Classe B5 signifie les Parts Sociales de la classe B5 et Part Sociale de Classe B5 signifie l'une d'entre elles;

Parts Sociales de Classe B6 signifie les Parts Sociales de la classe B6 et Part Sociale de Classe B6 signifie l'une d'entre elles;

Parts Sociales de Classe B7 signifie les Parts Sociales de la classe B7 et Part Sociale de Classe B7 signifie l'une d'entre elles;

Parts Sociales de Classe B8 signifie les Parts Sociales de la classe B8 et Part Sociale de Classe B8 signifie l'une d'entre elles;

Parts Sociales de Classe B9 signifie les Parts Sociales de la classe B9 et Part Sociale de Classe B9 signifie l'une d'entre elles;

Parts Sociales de Classe B10 signifie les Parts Sociales de la classe B10 et Part Sociale de Classe B10 signifie l'une d'entre elles;

Personne ou entreprise signifie tout individu, entreprise, société, société de personnes, société en commandite, trust, association dûment constituée ou de fait, joint venture, société par actions, société à responsabilité limitée, autorité gouvernementale (en ce compris un gouvernement ou une subdivision politique ou une agence de celui-ci) ou toute autre entité juridique de toute sorte dans toute juridiction, et inclura son successeur (par fusion ou autre) ou ayant-droit de cette entité,

Président signifie le président du Conseil;

Produits de Vente signifie le montant perçu lors de la vente et/ou de la cession de Parts Sociales ou de Titres de Dette par un détenteur de Parts Sociales ou de Titres de Dette (à l'exclusion des Produits de Vente Exclus) exprimé en USD;

Produits de Vente Exclus signifie les produits résultant de la vente et/ou de la cession de Parts Sociales et/ou de Titres de Dette (i) lors desquels une partie seulement des Associés cède la totalité ou une partie de leurs Parts Sociales au(x) cessionnaire(s), (ii) qui sont expressément autorisés par la clause 10 ou la clause 33.2 du Contrat d'Investissement et d'Associés relatif à Topco en date du 20 mai 2010, tel que modifié de temps à autre, ou (iii) qui sont autrement expressément autorisés par un pacte d'associés ou un accord semblable auxquels le ou les Associés sont parties (le cas échéant);

Registre des Associés signifie le registre des associés tenu au siège social de la Société conformément à l'Article 185 de la Loi;

Société signifie "Avolon Holding Corporation (Luxembourg) II SARL";

Sortie signifie une Vente ou, sous réserve d'une modification de la forme juridique de la Société en une forme de société autorisant la circulation publique des titres de la Société, une Introduction en Bourse;

Statuts signifie les présents statuts tels que modifiés de temps à autre;

Surplus à la signification qui lui est attribuée à l'Article 6;

Surplus de Liquidation signifie le montant devant être distribué en tant que surplus de liquidation par la Société aux Associés après que toutes les dettes (en ce compris, en tout état de cause, les Titres de Dette), engagements, charges et frais de liquidation aient été payés, mis en réserve ou dûment provisionnés;

Titres de Dette signifie les Titres de Dette de Classe B, les Titres de Dette liés aux Dépenses de la Société et les Titres de Dette liés à la Réserve de Crédit;

Titres de Dette de Classe B signifie tous les certificats de parts sociales préférentielles sans intérêt détenus par les Fonds et qui ont été émis par la Société pour les besoins de financement des investissements par la Société dans Topco (qui en tout état de cause n'incluront pas les Titres de Dette liés aux Dépenses de la Société et les Titres de Dette liés à la Réserve de Crédit (Standby Facility Debt Securities) et qui restent en circulation à la date concernée;

Titres de Dette liés aux Dépenses de la Société (Company Expenses Debt Securities) signifie tous les certificats de parts sociales préférentielles détenus par les Fonds qui ont été émis par la Société pour les besoins de financement des dépenses d'exploitation de la Société (qui, en tout état de cause, n'incluront pas les Titres de Dette de Classe B et les Titres de Dette liés à la Réserve de Crédit (Standby Facility Debt Securities)) et qui restent en circulation à la date concernée;

Titres de Dette liés à la Réserve de Crédit (Standby Facility Debt Securities) signifie tous les certificats de parts sociales préférentielles détenus par OHCP III et/ou OHCMP III qui ont été émis par la Société en relation avec le financement par la Société de ses obligations, en sa qualité de prêteur, envers Finco III, en vertu du Contrat de Crédit de Financement Back-To-Back (Back-To-Back Funding Facility Agreement) conformément à une "Demande d'Utilisation" émise par Finco III à la Société en application dudit contrat (qui, en tout état de cause, n'incluront pas les Titres de Dette de Classe B et les Titres de Dette liés aux Dépenses de la Société et qui restent en circulation à compter de la date concernée;

Topco signifie Avolon Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.147, dont le siège social est situé au 2, Rue Albert Borschette, L1246, Luxembourg.

Valeur d'Annulation de Parts Sociales signifie la Valeur d'Annulation des Parts Sociales de Classe A et la Valeur d'Annulation des Parts Sociales de Classe B;

Valeur d'Annulation d'une Part Sociale de Classe A signifie une proportion du Montant d'Annulation de la Catégorie A au pro rata du nombre total de Parts Sociales de la Catégorie A qui sont rachetées et annulées à la Date d'Annulation, exprimée comme valeur par Part en USD arrondie à l'USD le plus proche;

Valeur d'Annulation d'une Part Sociale de Classe B signifie une proportion du Montant d'Annulation de la Catégorie B au pro rata (par Part Sociale) du nombre total de Parts Sociales de la Catégorie B qui sont rachetées et annulées à la Date d'Annulation, exprimée comme valeur par Part en USD arrondie à l'USD le plus proche;

Vente signifie la réalisation de l'acquisition (que ce soit par une transaction unique ou par une série de transactions liées) par une personne, ou ses Affiliés, ou des personnes agissant de concert d'Instruments d'Associés et qui résulte dans l'acquisition d'une Participation de Contrôle dans la Société par ces personnes (qui ne détenaient pas une telle Participation de Contrôle auparavant) ou la cession de la totalité ou quasi-totalité des actifs du Groupe;

12.2 Toute référence dans les présents Statuts à \$, US\$ ou USD est une référence à la devise en vigueur aux Etats-Unis d'Amérique.

12.3 Les mots "y inclus" ou "comprenant" ne seront pas exclusifs et seront considérés comme suivis des mots "sans restriction".

Art. 13 Associé unique. Tant qu'un seul Associé détiendra toutes les Parts de la Société, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179 (2) de la Loi; dans ce cas les articles 200-1 et 200-2 entre autres, s'appliqueront.

Art. 14 Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les Associés s'en remettent aux lois et règlements en vigueur. "

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent ont été estimés à environ mille trois cents euros (1.300.-EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en version anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 janvier 2011. LAC/2011/1824. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Référence de publication: 2011013459/1322.

(110015591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2011.

Ital Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 116.657.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 novembre 2010

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011017670/18.

(110020872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

IRM Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 143.630.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011020284/9.

(110024011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

ASMR S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R.C.S. Luxembourg B 105.211.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16.12.2010

Il résulte que les administrateurs:

- M.Georges CLOOS, docteur en droit,
43,rue Emile Lavandier L-1924- Luxembourg

- Mme Sonia LINS
17, Schrägen Weg FL-VADUZ

- M.Yves KASEL, avocat,
43,rue Emile Lavandier L - 1924 - Luxembourg

et le commissaire aux comptes:

- PRESIDENTIAL PARTNERS SA, 43 ,rue Emile Lavandier L - 1924 - Luxembourg
ont donné leur démission avec effet immédiat.

Pour copie conforme

Signature

Référence de publication: 2011002789/20.

(110002109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Nebra Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 157.902.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite de l'associé unique en date du 31 janvier 2011, l'associé unique a décidé d'adopter les résolutions suivantes:

1. La démission de Monsieur Christophe Gaul de son mandat de gérant a été acceptée par l'associé unique.
2. Monsieur José Correia, né le 4 octobre 1971 à Palmeira, Portugal, avec adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de la société pour une durée illimitée.
3. Monsieur Norbert Becker, né le 7 octobre 1953 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, a été nommé en tant que gérant de la société pour une durée illimitée.
4. Le siège social de la société a été transféré de 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg à 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2011017741/22.

(110020734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

ASMR S.A. Holding, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 105.211.

—
Je soussigné, Georges CLOOS, résilie le contrat de domiciliation avec la société ASMR S.A. HOLDING avec siège à 43, rue Emile Lavandier L- 1924- Luxembourg RC n° B105211 avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16.12.2010.

Pour copie conforme

Me Georges CLOOS

Référence de publication: 2011003519/11.

(110002106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Immobilière Soleil du Sud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 143.526.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pétange le 26 novembre 2010.

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de la société «Fiducial Expertise S.A. (Anc. Bureau Comptable Pascal Wagner S.A.)» en tant que commissaire aux comptes a été acceptée.

L'assemblée a décidé de nommer la société «Société de Gestion Internationale S.à.r.l.» en tant que nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

Administrateur délégué:

Monsieur Pascal WAGNER, comptable

Adresse professionnelle 81 rue J.B.Gillardin à L-4735 Pétange

Administrateurs

Madame Renée WAGNER-KLEIN, employée privée

Adresse professionnelle 81 rue J.B.Gillardin à L-4735 Pétange

Madame Myriam MATHIEU, employée privée,

Adresse professionnelle 81 rue J.B.Gillardin à L-4735 Pétange

Commissaire aux comptes:

SOCIETE DE GESTION INTERNATIONALE Sarl

81 rue J-B Gillardin L-4735 Pétange

Pétange, le 26 novembre 2010.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011017647/26.

(110021371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Méditerranée Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 32, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 131.112.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 2 février 2011

Résolution

1. En date du 2 février 2011, l'assemblée générale décide de révoquer Monsieur Abdelmajid AKDIME, administrateur de sociétés, né le 14 janvier 1950 à Agadir (Maroc) de son mandat d'Administrateur de la Société avec effet au 7 janvier 2011.

2. A cette même date, l'assemblée générale décide de nommer Monsieur Sam AKDIME, Administrateur de sociétés, né le 6 septembre 1966 à Moyeuve-Grande (France), résidant professionnellement à L-2543 Luxembourg, 32, Dernier Sol en tant qu'Administrateur unique de la Société pour une durée de six ans avec effet au 7 janvier 2011.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2011017697/17.

(110020820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Klee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 150.547.

—

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 31 janvier 2011 que:

- Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle sise 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011017682/16.

(110021538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Trebol Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 154.319.

—
EXTRAIT

Il résulte de plusieurs contrats de cession de parts sociales effectifs au 13 Décembre que 15.300.546 parts sociales de la société Trebol Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie à Luxembourg, ayant son siège social à 20,avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 154319 (la "Société") ont été transférées de la manière suivante que:

- CVC European Equity V Limited, une "limited company" ayant son siège social à 22-24 Seale Street, St Helier, Jersey JE2 3QG, Iles Anglo-Normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 99031, agissant comme general partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners V (A) L.P. un "limited partnership" créé et organisé par le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Caïman KY1-9005, Iles Caïmans, inscrite auprès de Registrar of Exempted Limited Partnership, sous le numéro WK-22056, a transféré:

1. 1.120.120 parts sociales à AlInvest Partners 2009 B.V. "Besloten vennootschap", créé et organisée par le droit hollandais, inscrite auprès du Kamer van Koophandel, sous le numéro 34361914 et ayant son siège social au Jachthavenweg 118, 1081 KJ, Amsterdam, Pays -Bas, agissant comme general partner au nom et pour compte de AlInvest Partners Co-Investments 2009 C.V. "Commanditaire Vennootschap" créée et organisée par le droit hollandais, inscrite auprès du Kamer van Koophandel, sous le numéro 34377131, et ayant son siège social au Jachthavenweg 118, 1081 KJ, Amsterdam, Pays -Bas,

2. 546.448 parts sociales à HarbourVest International Private Equity Partners V-Direct Fund L.P., un "limited partnership" créé et organisé par le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, inscrite auprès du Delaware Division of Corporations sous le numéro 3991556 et, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique;

3. 1.639.344 parts sociales à HarbourVest Partners 2007 Direct Fund L.P., un "limited partnership" créé et organisé par le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, inscrite auprès du Delaware Division of Corporations sous le numéro 4337459 et, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique.

- CVC European Equity V Limited, préqualifié, agissant comme general partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners V (B) L.P., un "limited partnership" créé et organisé par le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Caïman KY1-9005, Iles Caïmans, inscrite auprès de Registrar of Exempted Limited Partnership, sous le numéro WK-24527, a transféré:

4. 3.292.518 parts sociales à AlInvest Partners 2009 B.V., préqualifié, agissant comme general partner au nom et pour compte d'AlInvest Partners Co-Investments 2009 C.V., préqualifié.

- CVC European Equity V Limited, préqualifié, agissant comme general partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners V (C) L.P. un "limited partnership" créé et organisé par le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Caïman KY1-9005, Iles Caïmans, inscrite auprès de Registrar of Exempted Limited Partnership, sous le numéro WK-24524, a transféré:

5. 1.430.229 parts sociales à AlInvest Partners 2006 B.V., "Besloten vennootschap", créée et organisée par le droit hollandais, inscrite auprès du Kamer van Koophandel, sous le numéro 34221218 et ayant son siège social au Jachthavenweg 118, 1081 KJ, Amsterdam, Pays -Bas, agissant comme general partner au nom et pour compte de AlInvest Partners Co-Investments 2007 C.V., "Commanditaire Vennootschap" créé et organisé par le droit hollandais, inscrite auprès du Kamer van Koophandel, sous le numéro 34280545, et ayant son siège social au Jachthavenweg 118, 1081 KJ, Amsterdam, Pays -Bas;

6. 723.974 parts sociales à AlInvest Partners 2009 B.V., préqualifié, agissant comme general partner au nom et pour compte d'AlInvest Partners Co-Investments 2009 C.V., préqualifié;

7. 1.311.475 parts sociales à AlInvest Partners 2009 B.V., préqualifié, agissant comme general partner au nom et pour compte de AlInvest Partners Co-Investments 2010 II C.V. "Commanditaire Vennootschap" créé et organisé par le droit hollandais, inscrite auprès du Kamer van Koophandel, sous le numéro 50600249, et ayant son siège social au Jachthavenweg 118, 1081 KJ, Amsterdam, Pays-Bas.

- CVC European Equity V Limited, préqualifié, agissant comme general partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners V (D) L.P. un "limited partnership" créé et organisé par le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Caïman KY1-9005, Iles Caïmans, inscrite auprès de Registrar of Exempted Limited Partnership, sous le numéro WK-25044, a transféré:

8. 246.203 parts sociales à AlInvest Partners 2006 B.V., préqualifié, agissant comme general partner au nom et pour compte de AlInvest Partners Co-Investments 2007 C.V. préqualifié.

- CVC European Equity V Limited, préqualifié, agissant comme general partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners V (E) L.P. un "limited partnership" créé et organisé par le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Caïman KY1-9005, Iles Caïmans, inscrite auprès de Registrar of Exempted Limited Partnership, sous le numéro WK-25043, a transféré:

9. 274.656 parts sociales à AlInvest Partners 2006 B.V., préqualifié, agissant comme general partner au nom et pour compte d'AlInvest Partners Co-Investments 2007 C.V. préqualifié.

- CVC European Equity Tandem GP Limited, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St. Helier, JE4 8PX, Jersey, Iles Anglo-Normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 94504 agissant comme general partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P., un "limited partnership" créé et organisé par le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Caïman KY1-9005, Iles Caïmans, inscrite auprès de Registrar of Exempted Limited Partnership, sous le numéro WK-18598, a transféré

10. 2.245.824 parts sociales à AlInvest Partners 2006 B.V., préqualifié, agissant comme general partner au nom et pour compte d'AlInvest Partners Co-Investments 2007 C.V. préqualifié.

- CVC European Equity Tandem GP Limited, préqualifié, agissant comme general partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P. un "limited partnership" créé et organisé par le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Caïman KY1-9005, Iles Caïmans, inscrite auprès de Registrar of Exempted Limited Partnership, sous le numéro WK-18596, a transféré:

11. 283.962 parts sociales à AlInvest Partners 2006 B.V., préqualifié, agissant comme general partner au nom et pour compte d'AlInvest Partners Co-Investments 2007 C.V. préqualifié;

12. 1.957.042 parts sociales à Partners Group Management (Scotland) Limited, une "limited company" créée et organisée par le droit écossais, inscrite auprès du Companies House sous le numéro 274561 et ayant son siège social au 50 Lothian Road, Midlothian, Edinburgh EH3 9WJ, Ecosse, Grande-Bretagne agissant comme general partner au nom et pour compte de Partners Group Access 328 L.P., un limited partnership créée et organisée par le droit écossais et ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, Ecosse, Grande-Bretagne.

- CVC European Equity Tandem GP Limited, préqualifié, agissant comme general partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P., un "limited partnership" créé et organisé par le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Caïman KY1-9005, Iles Caïmans, inscrite auprès de Registrar of Exempted Limited Partnership, sous le numéro WK-18734, a transféré:

13. 228.751 parts sociales à Partners Group Management (Scotland) Limited, préqualifié, agissant comme general partner au nom et pour compte de Partners Group Access 328 L.P., préqualifié.

Les associés de la Société sont désormais:

Associés	Nombre de parts sociales
CVC European Equity Partners V (A) L.P., prénommé	18.300.586
CVC European Equity Partners V (B) L.P., prénommé	18.226.441
CVC European Equity Partners V (C) L.P., prénommé	19.185.003
CVC European Equity Partners V (D) L.P., prénommé	1.362.911
CVC European Equity Partners V (E) L.P., prénommé	1.520.420
CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P., prénommé	12.432.241
CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P., prénommé	12.405.554
CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P., prénommé	1.266.298
AlInvest Partners Co-Investments 2007 C.V., prénommé	4.480.874
AlInvest Partners Co-Investments 2009 C.V., prénommé	5.136.612
AlInvest Partners Co-Investments 2010 II C.V., prénommé	1.311.475
HarbourVest International Private Equity Partners V-Direct Fund L.P., prénommé	546.448
HarbourVest Partners 2007 Direct Fund L.P., prénommé	1.639.344
Partners Group Access 328 L.P., prénommé	2.185.793
Total	100.000.000

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 Janvier 2011.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2011002886/116.

(110001979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Rhode Island (Holdings) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 10.843.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 novembre 2010

L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la société Co-Ventures S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011017780/17.

(110020869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Interfer Luxco, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 97.314.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société Interfer Luxco décidée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 15 décembre 2010, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 23 décembre 2010.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2011.

Référence de publication: 2011017652/14.

(110021252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Jacri S.C.I., Société Civile Immobilière.

Capital social: EUR 2.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg E 1.297.

—
Constatation de cession de parts sociales

Suite à une convention de cession de parts sociales conclue sous-seing privé en date du 23 novembre 2010, il résulte que le capital social de la société JACRI S.C.I., représenté par 100 parts sociales d'une valeur nominale de 25.- EUR chacune est désormais intégralement détenu par la société anonyme de droit luxembourgeois MILLENIUM FINANCING S.A.

Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Les administrateurs

Référence de publication: 2011017672/15.

(110021468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

TV GFI Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 156.413.

—
Résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 27 janvier 2011

En date du 27 janvier 2011, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Jeffrey HORING, né le 6 mars 1964 dans le New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant comme adresse professionnelle: 680 Fifth Avenue, 8th Floor, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Mark LESSING, gérant de classe A
- Monsieur Bob GOODMAN, gérant de classe A
- Monsieur Alexander CRISSES, gérant de classe A
- Monsieur Mike TRIPLETT, gérant de classe A
- Monsieur Jeffrey HORING, gérant de classe A
- Monsieur Bruno BAGNOULS, gérant de classe B
- Madame Laurence GOBLET, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2011.

TV GFI holding COMPANY S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011017836/25.

(110020720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

K.I.Z. Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 37.383.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 25 janvier 2011

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. M. Emanuele GRIPPO, administrateur de sociétés, né à Bassano del Grappa (Italie), le 3 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

3. M. Philippe TOUSSAINT a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 3.2.2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour K.I.Z. Luxembourg S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011017673/18.

(110020784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Klöckner Pentaplast Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 144.625,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 92.751.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société Klöckner Pentaplast Participations S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 31 janvier 2008, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 28 janvier 2011.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées à la Caisse de Consignation à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Référence de publication: 2011017677/18.

(110021253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Magnus S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 10.779.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 30 décembre 2010, enregistré à Mersch, le 03 janvier 2011, Relation: MER/2011/15, que les actionnaires ont à l'unanimité:

- prononcé la clôture de la liquidation de la société,
- décidé que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au siège social de la société à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 février 2011.

Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2011017710/18.

(110021389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Sogefilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 20.142.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte dressé par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2010, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 janvier 2011, Relation: LAC/2011/692

que les actionnaires prononcent la clôture de la liquidation et constatent que la société anonyme "SOGEFILUX S.A.", en liquidation, ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon, a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 30 décembre 2010 à L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 février 2011.

Référence de publication: 2011017815/17.

(110021148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

L'Escale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5553 Remich, 8, Quai de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 154.822.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 03 février 2011.

Les associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée L'Escale S.à r.l. ayant son siège social à L-5553 Remich, 8, Quai de la Moselle inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 154.822, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Unique résolution

Les associés révoquent le directeur technique Didier CAVEGLIA, et confirment pour une durée indéterminée aux fonctions de gérants:

1.- Madame Sylvie BAYER, commerçante, née à Forbach, le 15 septembre 1960 demeurant à F-57460 Bousbach, 100, rue Jeanne D'Arc, gérante technique, et

2.- Monsieur Pascal SAND, commerçant, né à Behren Lès Forbach le 19 mai 1967, demeurant à F-57460 Bousbach, 100, rue Jeanne D'Arc, gérant administratif.

Dans le cadre de l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques la gérante technique disposera d'un droit de co-signature obligatoire. Pour tout autre engagement la société est valablement engagée et représentée en toutes circonstances par la signature individuelle de chacun des gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 février 2011.

Référence de publication: 2011017685/23.

(110021457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Leeward Ventures Partners, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 4, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 140.373.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 3 février 2011, a nommé, avec effet immédiat, un gérant supplémentaire:

- Monsieur Florian BERTHIER, 4, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 3 février 2011.

Pour LEEWARD VENTURES PARTNERS

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2011017688/15.

(110021319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Le 42 Immo Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 32, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 137.158.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 02 février 2011

Résolution

En date du 02 février 2011, l'assemblée générale décide de révoquer Monsieur Abdelmajid AKDIME, administrateur de sociétés, né le 14 janvier 1950 à Agadir (Maroc) de son mandat de gérant de la Société avec effet au 7 janvier 2011.

A cette même date, l'assemblée décide de nommer Monsieur Sam AKDIME, administrateur de sociétés, né le 6 septembre 1966 à Moyeuve-Grande (France) résidant professionnellement au L-2543 Luxembourg, 32 Dernier Sol, en tant que gérant unique de la Société avec effet au 7 janvier 2011.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2011017691/16.

(110020819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Merchbanc Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 51.646.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 26 janvier 2011:

- a décidé de renouveler les mandats comme administrateur de:

M. José ISERN ROVIRA

Merchbanc

Diputacion 279, E-08007 BARCELONA

M. Joaquin LOPEZ VERAZA

Merchbanc

Diputacion 279, E-08007 BARCELONA

M. Henry VERREY

Semely Consult & Management Ltd

84, rue du Rhône, CH-1204 GENEVE

M. Yvon LAURET

Adeis S.A.

58, rue Glesener, L-1630 Luxembourg

Ces mandats sont renouvelés pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a décidé de renouveler le mandat de Deloitte S.A. 560, route de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour MERCHBANC SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011018099/31.

(110021003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Lux-Minerals S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 91.790.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 15 décembre 2009

L'assemblée générale des actionnaires a entre autre pris les décisions suivantes:

La société révoque le commissaire actuel et nomme la société EBC, EUROPEAN BUSINESS CONSULTING S.à r.l., 66, rue de Gasperich, L-1617 LUXEMBOURG nouveau commissaire aux comptes.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013.

Weiswampach, le 3 février 2011.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2011017693/15.

(110021200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Mediview Real Estate Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 118.836.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 02.02.2011 que:

- L'adresse professionnelle des administrateurs, Monsieur Thierry Hellers et Monsieur Gernot Kos a changé, la nouvelle étant L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

- Monsieur Yves Schmit, administrateur de sociétés, né le 14/03/1972 à Esch/Alzette et demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre est nommé nouvel administrateur en remplacement de G.T. Fiduciaires S.A. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

- Le commissaire aux comptes Fiduciaires Hellers, Kos & Associés S.à.r.l., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B 121917 a changé de dénomination, la nouvelle étant G.T. Experts Comptables S.à.r.l. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

- L'assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social de L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg vers L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 février 2011.
G.T Experts Comptables Sarl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2011017703/23.

(110020943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Melissa S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8352 Dahlem, 4, Um Paerchen.

R.C.S. Luxembourg E 3.338.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 31 décembre 2010

Première et unique résolution:

L'assemblée générale décide de dissoudre et de liquider la société. Les associés reprennent en charge l'actif et le passif de la société. L'assemblée conclue que la société est liquidée et clôturée. Les documents sont conservés pendant 10 années au siège de la société.

Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Pour copie conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011017726/16.

(110021327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Mainan S.A., Société Anonyme,

(anc. Mainan Holding S.A.H.).

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 77.667.

L'an deux mille dix,

Le vingt-trois décembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "MAINAN HOLDING S.A.H.", avec siège social à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 23 août 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 117 du 15 février 2001, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 77.667.

L'assemblée est présidée par Maître Claude Wassenich, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Sylvie Leick, employée privée, demeurant à Hünsdorf.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Thérèse Brasseur, retraitée, demeurant à Hassel.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Transformation de la société anonyme holding en une société de participations financières.

2.- Modification de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article deux des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

"La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension."

3.- Modification de la première phrase de l'article premier des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

"Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MAINAN S.A."

4.- Modification de l'article douze des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

"La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transformer la société, constituée sous la forme d'une société anonyme holding, en société anonyme de participations financières.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société, et subséquemment l'article deux des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension."

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier la première phrase de l'article premier des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** (première phrase). Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MAINAN S.A."

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article douze des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Déclaration:

Le représentant des actionnaires déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, que ses mandants sont les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifie que la société ne se livre pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: C. Wassenich, S. Leick, T. Brasseur, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 décembre 2010. Relation : LAC / 2010 / 59623. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Référence de publication: 2011003275/109.

(11002509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Mesa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.903.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 1^{er} février 2011

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009, Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Référence de publication: 2011017730/13.

(110020906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

MGJL Management (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 136.987.

En date du 4 octobre 2010, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social au 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg a été nommé en tant que réviseur de la Société et ceci pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2011.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011017734/15.

(110021420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Polyform S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 151.724.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 31 janvier 2011 que:

- Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle sise 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 au 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011017766/16.

(110021539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Tiree Island S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 584.275,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 94.149.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société Tirée Island Sarl, décidée par acte du notaire Maître Martine Schaeffer, en date du 16 décembre 2010, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 17 décembre 2010.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Référence de publication: 2011017826/16.

(110021254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Partinv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 89.047.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 4 janvier 2011

Est nommé administrateur de catégorie B, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009, qui se tiendra extraordinairement au cours de l'année 2011:

- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

En remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur de catégorie B démissionnaire en date du 4 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 2 février 2011.

Référence de publication: 2011017763/15.

(110020742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Propinvest Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 118.370.

—
Je soussigné, Georges Gudenburg, avocat, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en tant qu'agent domiciliaire, vous informe de la résiliation avec effet immédiat du contrat de domiciliation conclu en avril 2006 en accord avec l'article 5.2 du contrat de domiciliation avec Propinvest Holdings Sarl immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 118370.

Un avis concernant la résiliation du contrat de domiciliation sera envoyé dans les prochains jours au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Georges GUDENBURG

Référence de publication: 2011017773/13.

(110020834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Tasiast Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.697.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 1^{er} février 2011

1) Monsieur Javier COLILLA PELETERO a démissionné de son mandat de liquidateur.

2) Monsieur Kevin Ernest HISKO, administrateur de sociétés, né à Renfrew (Canada), le 28 novembre 1958, demeurant à V7W 3H7 West Vancouver, British Columbia, Canada, 4948 Edendale Lane, a été nommé comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

Luxembourg, le 3 février 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TASIAST HOLDINGS S.A. (en liquidation volontaire)

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011017829/17.

(110021229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Pegamo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 24, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 84.121.

Dépôt rectificatif au dépôt n° L100194081 effectué le 17/12/2010 auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société la résolution suivante:

«Première résolution:

L'assemblée constate une erreur matérielle qui s'est glissée lors de la préparation du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 10 décembre 2010, en ce qui concerne le siège social de la Société et les adresses professionnelles des administrateurs.

En effet, il convient de noter que le siège social de la Société est situé au 24, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg et que les administrateurs Djamel MEDDOURI, Olivier ROBIN et Michel ROBIN (également administrateur délégué) ont pour adresses professionnelles: 24, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2011.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011017764/22.

(110020875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Prestige Investors Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 57.022.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société PRESTIGE INVESTORS HOLDING SA en liquidation, tenue à Luxembourg en date du 30 décembre 2010, que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) La liquidation de la société a été clôturée;
- 2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

COASTVILLE INC

Le Liquidateur

Laurent MULLER

Mandataire Spécial

Référence de publication: 2011017767/22.

(110020802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Alcantara Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 83.076.

Extract of the Minutes of the Meeting of the Board of Directors held at the Registered Office on 21st January 2011

According to the article 64(2) of the law dated August 10, 1915 relating to commercial companies, the Board of Directors decides to appoint with immediate effect Mr Michel Raffoul, who accepts, as chairman of the Board. Mr Michel Raffoul is appointed for the whole duration of his mandate, i.e. till the Annual General Meeting approving the annual accounts as at 31st December 2010.

Suit la traduction française de ce qui précède

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 21 janvier 2011

Conformément aux dispositions de l'article 64(2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration a élu en son sein un Président en la personne de Monsieur Michel Raffoul. Monsieur Michel Raffoul est nommé durant toute la période de son mandat, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2011017903/19.

(110020613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Pulp Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 123.088.

Extrait du conseil d'administration du 01/02/11

1. CHANGEMENT DE L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

Le siège social de la société est transféré du 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg au 23, rue Jean Jaurès L-1836 Luxembourg et ce à compter du 1^{er} février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011017775/13.

(110021034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Rive Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 85.527.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pétange le 02 décembre 2010.

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de la société «Fiducial Expertise S.A. (Anc. Bureau Comptable Pascal Wagner S.A.) en tant que commissaire aux comptes a été acceptée.

L'assemblée a décidé de nommer la société «Société de Gestion Internationale S.à.r.l.» en tant que nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

Administrateur délégué:

Monsieur Pascal Wagner, comptable
Adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J-B Gillardin

Administrateurs:

Madame Renée Wagner-Klein, employée privée
Adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J-B Gillardin
Madame Myriam Mathieu, employée privée
Adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J-B Gillardin

Commissaire aux comptes:

SOCIETE DE GESTION INTERNATIONALE SARL
81 rue J.B.Gillardin L-4735 Pétange

Pétange, le 02 décembre 2010.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011017783/26.

(110021372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

U.G.I.B. Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 141.747.

—
EXTRAIT

En date du 23 décembre 2010, la société domiciliataire Cofidom-Gestman Sàrl, a dénoncé avec effet au 10 janvier 2011 le siège social de la société

Nom de la Société: U.G.I.B Holding S.A.
Siège social: 23, Rue Aldringen L - 1118 LUXEMBOURG
N° du Registre de Commerce: B 141747

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
Cofidom-Gestman Sàrl

Référence de publication: 2011017837/15.

(110021276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Benarp Real Estate Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 122.725.

Par décision du Conseil d'administration du 06 décembre 2010, le siège social a été transféré du 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 06 décembre 2010

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: BENARP REAL ESTATE INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011017907/22.

(110020060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Saint-Gobain Solar Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 2, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 131.437.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique le 06 décembre 2010

L'actionnaire unique nommé Monsieur Jean-Clément NUGUE, Responsable Technique des Modules Spéciaux, né le 18/08/1964 à Dieppe, France, demeurant au 55 avenue de Gouvieux, F-60260 Lamorlaye, France en tant que délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 06 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 janvier 2011.

Référence de publication: 2011017786/13.

(110021195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Shaftesbury Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.884.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 14 janvier 2011

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société tenue à Luxembourg en date du 14 janvier 2011 que Monsieur Ulrich Steffen RITTER a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Shaftesbury Asset Management (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011017787/13.

(110021503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

SEB Optimus II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 82.410.

—
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 21 janvier 2011, ont été nommés administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2012:

Mr Kjell Norling avec adresse professionnelle à S-106 40 Stockholm, Sveavägen 8, président du conseil d'administration,

Mme Barbro Lilieholm avec adresse professionnelle à S-106 40 Stockholm, Sveavägen 8,

Mr Rudolf Kömen avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale,

Mrs Marie Winberg avec adresse professionnelle à S-106 40 Stockholm, Sveavägen 8.

Est nommé réviseur d'entreprise agréé pour la même période:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011017801/18.

(110021491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Centrum J Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 85.357.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011020110/10.

(110024765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Superbricolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4832 Rodange, 402, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 66.798.

—
Extrait des résolutions prises lors du rapport du conseil d'administration

Les administrateurs prennent la résolution suivante:

1. Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de Route de Longwy, 14 – L-4830 Rodange à l'adresse suivante:

Route de Longwy, 402
L-4832 Rodange

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011017824/14.

(110020759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Trident Luxembourg Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.746.252,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 138.308.

—
Extract of the JAS SETTLEMENT dated December 14, 2010:

Biagio BRUNI, the sole shareholder of the Company, has transferred all the shares its holds in the Company, namely 6.746.252 shares to T&F Tax and Finance (DIFC) Limited, as Trustees of the JAS SETTLEMENT, a company incorporated in the Dubai International Financial Centre (DIFC) in the United Arab Emirates whose registered office is situated at DIFC, Level 5, Precinct Building 2, Gate Precinct, PO Box 506565, Dubai, United Arab Emirates registered with the Dubai International Financial Centre under the license registration number CL0428 with effect as of December 30, 2010.

Consequently, the sole shareholder of the Company is T&F Tax and Finance (DIFC) Limited.

Suit la traduction française de ce qui précède:

Extrait de la résolution datée du 14 décembre 2010:

Biagio BRUNI, l'associé unique de la Société, a transféré toutes les parts sociales qu'il détenait dans la Société, soit 6.746.252 parts sociales à T&F Tax and Finance (DIFC) Limited, en qualité de Trustees du JAS SETTLEMENT, une société constituée au Dubai International Financial Centre (DIFC) aux Emirats Arabes Unis, dont le siège social est établi à DIFC, Level 5, Precinct Building 2, Gate Precinct, PO Box 506565, Dubai, Emirats Arabes Unis enregistrée auprès du "Dubai International Financial Centre" sous le numéro de licence CL0428 avec effet au 30 décembre 2010.

Par conséquent, l'associé unique de la Société est T&F Tax and Finance (DIFC) Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011017827/26.

(110021140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

AnaCap Debt Opportunities No.3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 154.246.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique du 12 novembre 2010

L'Associé Unique décide de nommer Monsieur Hugo Johannes Leopold Neuman, 16 Rue J.B. Fresez, L-1542, Luxembourg, comme gérant de la société à partir ce jour.

17.1.11.

Pour copie conforme

Audrey Lewis / Malcolm Wilson

Référence de publication: 2011017900/14.

(110020079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Tesser Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 77.188.

—
EXTRAIT

En date du 7 décembre 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Robin Naudin ten Cate, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
- Le siège social de la société est transféré au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat.

Il est à noter également que l'adresse professionnelle de Marjoleine Van Oort est au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 3 février 2011.

Référence de publication: 2011017832/18.

(110021268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Umicore Finance Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.343.

—
Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 15 décembre 2010

Mme Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur-délégué chargée de la gestion journalière de la Société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 28 janvier 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *UMICORE FINANCE LUXEMBOURG*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011017838/16.

(110021098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Celsius European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 223.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.726.

—
Déclaration de modification dans les personnes des associés en vertu d'un contrat de cession intervenue en date du 24 janvier 2011

En vertu d'un acte de transfert de parts sociales daté du 24 janvier 2011, Seixaleiro -Consultadoria e Participações, Unipessoal LDA, une société à responsabilité limitée, régie par le droit portugais, ayant son siège social à Edificio Marina Club, Avenida Arriaga, 73-1.º - Sala 105, 9000-533 Funchal, Madeira, Portugal, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Madeira sous le numéro 511 225 814 a transféré 1,115 parts sociales de catégorie B, représentant toutes les parts sociales de catégorie B de la Société, à la société Sjavarútvegssjóðurinn ehf., une société à responsabilité limitée, régie par le droit islandais, ayant son siège social à Borgartúni 26, 105 Reykjavik, Islande, immatriculé auprès du Registre de Commerce de Islande sous le numéro 410800-2140.

Fait à Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Celsius European Holdings S.à r.l.

Martina Schümann

Gérante

Référence de publication: 2011017926/20.

(110020176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Uniform S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 153.461.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 31 janvier 2011 que:

- Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle sise 30 Grand Rue, L-1660 Luxembourg au 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011017839/16.

(110021540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Valcon Acquisition Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.126.375,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 115.926.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 28 janvier 2009 que Putnam Investments Employees' Securities Company I, L.L.C. a cédé 1 part sociale de classe A qu'elle détenait dans la Société à THL Equity Fund VI Investors (VNU) IV, L.L.C.

En conséquence, Putnam Investments Employees' Securities Company I, L.L.C. détient 21 parts sociales de classe A, 21 parts sociales de classe B, 21 parts sociales de classe C, 21 parts sociales de classe D et 21 parts sociales de classe E et THL Equity Fund VI Investors (VNU) IV, L.L.C. détient 186 parts sociales de classe A, 186 parts sociales de classe B, 186 parts sociales de classe C, 186 parts sociales de classe D et 186 parts sociales de classe E.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2011.

Référence de publication: 2011017843/17.

(110020814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Business MAP, Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 1-5, rue de Drinklange.
R.C.S. Luxembourg B 157.227.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen General Versammlung vom 21. Dezember 2010

Es wurde wie folgt beschlossen:

1) Der alleinige Aktionär nimmt, mit sofortiger Wirkung, den Rücktritt von Frau Liselotte HENNEN, geboren am 26. Januar 1954 in Sankt Vith (B), wohnhaft in B-4780 Sankt Vith, Prümer Straße 2, von ihrem Mandat als Verwaltungsratsmitglied an.

2) Der alleinige Aktionär nimmt, mit sofortiger Wirkung, den Rücktritt von Frau Sonja HENNEN, geboren am 01. Oktober 1955 in Sankt Vith (B), wohnhaft in B-4791 Burg-Reuland, Maldingen 6c, von ihrem Mandat als Verwaltungsratsmitglied an.

3) Der alleinige Aktionär bestätigt ausdrücklich das Mandat von Herrn Kurt HENNEN, geboren am 14. Mai 1959 in Sankt Vith, wohnhaft in B-4780 Sankt Vith, Hünningen 30, als alleiniger Verwalter der Gesellschaft,

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für BUSINESS MAP, Aktiengesellschaft

FIDUNORD S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2011017906/21.

(110020379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

WIHSA Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.572.

—
Extrait des décisions prises par le conseil d'administration du 7 décembre 2010:

Le conseil d'administration prend acte de la démission avec effet au 7 décembre 2010 de Monsieur Brian Donegan comme membre du conseil d'administration.

En application de l'article 9 des statuts de la société, le conseil d'administration décide de coopter Monsieur Alain Steichen, avocat, né le 28 avril 1958 à Luxembourg, demeurant 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, comme membre du conseil d'administration dont le mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WIHSA Holdings S.A.

Signature

Référence de publication: 2011017853/16.

(110021387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Woodbridge International Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.196.

—
Extrait des décisions prises par le conseil d'administration du 7 décembre 2010:

Le conseil d'administration prend acte de la démission avec effet au 7 décembre 2010 de Monsieur Brian Donegan comme membre du conseil d'administration.

En application de l'article 9 des statuts de la société, le conseil d'administration décide de coopter Monsieur Alain Steichen, avocat, né le 28 avril 1958 à Luxembourg, demeurant 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, comme membre du conseil d'administration dont le mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS S.A

Signature

Référence de publication: 2011017854/16.

(110021388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Celsius European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 223.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.726.

—
Extrait des Résolutions des Associés du 24 janvier 2011

Les Associés de la Société ont décidé comme suit:

- de accepter la démission de Jean Lambert, né le 2 mai 1952 à Luxembourg, Luxembourg, résidant professionnellement au 19 Rue Eugene Ruppert, 2453 Luxembourg, Luxembourg, en tant que Gérant de la Société, et ce avec effet au 17 janvier 2011;

- de nommer Marino Gudmundsson, né le 8 octobre 1966 à Reykjavik, Islande, résidant professionnellement au Borgartun 26, 105 Reykjavik, Islande, en tant que Gérant de la Société, et ce avec effet au 17 janvier 2011.

Le conseil de gérance est désormais composé de:

- Martina Schümann;
- Godfrey Abel;
- Chris Ludlam;
- Marino Gudmundsson.

Luxembourg, le 24 janvier 2011.
 Pour extrait conforme
 Celsius European Holdings S.à r.l.
 Martina Schümann
 Gérante

Référence de publication: 2011017927/25.

(110020213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Ypson S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.
 R.C.S. Luxembourg B 153.438.

—
 EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 31 janvier 2011 que:

- Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle sise 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 au 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2011.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011017856/16.

(110021541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Nikkei Invest Corporation S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
 R.C.S. Luxembourg B 44.354.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2011019997/12.

(110023391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Aciers Spéciaux Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
 R.C.S. Luxembourg B 69.100.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 31 janvier 2011:

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant arrivé à leur terme, l'Assemblée a nommé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013:

- Me Franco N. CROCE, avocat, domicilié professionnellement au 7 rue des Alpes CH - 1201 Genève, en qualité d'Administrateur,

- M. Marc VAN HOEK, expert-comptable, domicilié professionnellement au 16 rue de Nassau L - 2213 Luxembourg, en qualité d'Administrateur,

- DIRECTOR S.à r.l., une société ayant son siège social au 16 rue de Nassau L - 2213 Luxembourg, en qualité d'Administrateur,

- LUXFIDUCIA S.à r.l., une société ayant son siège social au 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Résolutions prises lors du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 31 janvier 2011:

Le Conseil d'Administration a nommé Me Franco N. CROCE, avocat, domicilié professionnellement au 7 rue des Alpes CH - 1201 Genève, en qualité d'Administrateur-délégué. Son mandat prendra fin à l'issue l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.
16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2011017902/26.

(110020402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Limpertsberg Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 74.457.

Aufgrund eines Beschlusses der Gemeinde Schuttrange wurde ab 01. Januar 2011 ein Teil des Industriegebiets Parc d'activité Syrdall umbenannt.

Die Adresse der Gesellschaft lautet deshalb ab diesem Datum wahlweise:

Parc d'activité Syrdall 2
9a, Rue Gabriel Lippmann
L-5365 Munsbach
oder einfach
9a, Rue Gabriel Lippmann
L-5365 Munsbach.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich unverändert am gleichen Ort, an obiger Adresse.

Munsbach, den 19.01.2011.

Joachim Wörz
Verwaltungsrat

Référence de publication: 2011018605/20.

(110021358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Artec Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8274 Kehlen, 16, Schoulwee.

R.C.S. Luxembourg B 154.428.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 23 décembre 2010 que les personnes suivantes ont été désignées avec effet immédiat et pour une durée indéterminée en tant que membres du conseil de gérance de la Société:

- M. Klimov Andrey Vladimirovich, né le 17 janvier 1976 à Novosibirsk, ayant son adresse privée à 115407, Zatonnaya str., 4-113, Moscou (Russie),
- M. Yukhin Artem Leonidovich, né le 21 décembre 1975 à Moscou, ayant son adresse privée à 109147, Taganskaya str., 30/2-27, Moscou (Russie),
- M. Gusev Gveb Alexandrovich, né le 21 novembre 1978 à Novosibirsk, ayant son adresse privée à 109451, Verkhnie polya str., 40-1-103, Moscou (Russie),
- M. Gallasin Patrice Renald, né le 9 décembre 1970 à Villers-Semeuse, (France), ayant son adresse professionnelle à 70, route d'Esch., L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
- M. Sukhovey Sergey Vladimirovich, né le 8 octobre 1976 à Moscou, ayant son adresse privée à 115580, Musy Dzhaliya str., 15-1-27, Moscou (Russie).

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants de la Société.

En outre, Monsieur Gallasin dispose d'un pouvoir de signature obligatoire pour tout ce qui concerne l'autorisation d'établissement de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011002315/27.

(110002186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.
